

427

L'AUT' JOURNAL

Juin 2024 • avec une apostrophe pour apostropher

UN PROGRAMME POUR UN PAYS



page 9



Bains de siège

Michel Rioux

Après avoir remporté ben des sièges aux élections de 2022, François Legault en était maintenant réduit à devoir subir, chaque jour, plusieurs bains de siège.

Pour cet homme qui avait toujours soutenu que « toute fitte dans toute », comme dans les blocs LEGO, la chute avait été brutale. Ce qui avait fini d'achever cet homme qu'on avait qualifié de caribou – parce qu'il était, à l'époque, ce qu'on appelait un séparatiste pressé – c'est qu'il n'arrivait pas à se sentir à l'aise dans le costume de *Captain Canada* que lui disputait Denis Coderre.

Un proche conseiller avait cru bien faire en lui faisant lire le *Discours sur la présence de la race française en Amérique*, prononcé en 1889 par Sir Wilfrid Laurier. Ce n'avait pas été une très bonne idée, visiblement.

Son état ne s'était pas amélioré, loin de là. Les médecins avaient diagnostiqué une crise d'apoplexie. Il tenait dans sa main une copie du discours de Laurier; il avait souligné le passage suivant : « Nous sommes canadiens-français, mais notre patrie n'est pas confinée au territoire ombragé par la cita-

delle de Québec : notre patrie, c'est le Canada, c'est tout ce que couvre le drapeau britannique sur le continent américain, les terres fertiles qui bordent la baie de Fundy, la vallée du Saint-Laurent, la région des Grands Lacs, les prairies de l'Ouest, les montagnes Rocheuses... »

Ce n'est pas qu'il n'avait pas fait d'efforts pour s'en convaincre. Mais il n'était jamais arrivé à se trouver des affinités avec Fundy, les Grands Lacs et même les Rocheuses, dont il avait gardé un très mauvais souvenir depuis le référendum de 1980, alors que les fédéralistes pur jus nous menaçaient de les perdre en cas de séparation.

Il avait eu beau se lever à l'Assemblée nationale, s'agiter, se cambrer, bomber le torse, gonfler des pectoraux, ce ne sont toujours que des mots pesants, mais sans aucun poids réel, qui sortaient de sa bouche. Le fédéral l'envoyait promener deux fois par semaine, minimum!

En février, il s'était surpassé. « À quoi ça sert, le Bloc québécois à Ottawa? Ça sert à quoi? Ça sert à quoi? » Répété trois fois. L'ancien séparatiste pressé s'était comporté comme l'apôtre Pierre qui, par trois fois, avait renié Jésus sur le mont des Oliviers. « Je ne connais pas cet

homme! », avait-il dit aux soldats romains qui l'interrogeaient.

C'est lors de la visite du premier ministre français, Gabriel Attal, que les choses avaient vraiment dégénéré.

Dans une tentative d'expliquer au visiteur comment il se définissait sur la scène politique, il avait terminé sa tirade avec des mots bien connus. « Moé, j't'un Canadien québécois; un Français, canadien-français; un Américain du Nord, français; un francophone québécois-canadien; un Québécois d'expression canadienne-française, française. »

Dans le Salon bleu, ses proches collaborateurs l'avaient aussitôt retiré de la circulation. À part le premier ministre français, tout le monde, députés, journalistes, invités de marque avaient reconnu les efforts pathétiques d'Elvis Gratton tentant de trouver où il se situait personnellement.

Depuis, il passait ses jours dans une maison de repos.

Visiblement, il n'était pas dans son assiette. Il était plutôt assis dans une baignoire, prenant un bain de siège. Les médecins avaient en effet diagnostiqué, dans son cas, un transfert psychosomatique, lequel avait commencé à se manifester le soir de la défaite lors de l'élection partielle de Jean-Talton, remportée par le Parti Québécois.

À cette déconvenue s'ajoutaient tous ces coups de pied au cul assésés

par le fédéral qui ne guérissaient pas, avait glissé un loustic. Difficile en effet d'éteindre un feu au passage, quand ce feu est constamment rallumé.

Le ministre de l'Économie avait failli faire une crise cardiaque quand il avait entendu le premier ministre annoncer la création d'un cartel avec ALCOA pour la construction d'une gigantesque usine de fabrication de boutons à quatre trous, en aluminium. Le bunker en avait tremblé.

Des recherches supplémentaires avaient conduit les médecins à découvrir un trouble psychologique s'apparentant à un dédoublement de la personnalité tel que décrit dans le roman de Robert Louis Stevenson, *Dr Jekyll and Mr Hyde*. À force de refouler ses convictions les plus profondes, il avait fini par ne plus savoir qui il était réellement.

Il avait toujours le siège dans la baignoire quand il fut pris d'un étourdissement soudain qui le fit piquer du nez, ce qui lui causa au front quelques ecchymoses. Les médecins avaient conclu qu'il avait dû subir un choc, ne sachant pas lequel toutefois. Par contre, son fidèle chef de cabinet avait découvert que dans un rare moment de lucidité, il était à relire le roman de Maxence van der Meer, *Un homme se penche sur son passé...*

PS : Politique fiction, bien sûr. Mais sait-on jamais...<

Marc-André Poisson

LES SORCIÈRES DE L'ÉPIPHANIE



Les sorcières de l'épiphanie

Les yeux vernis de ma tante
S'écalent quand elle regarde
Le crépitement des heures

Elle frotte sa cuisine au camphre
Pour garder dehors ces oiseaux
Qui la font souffrir en tournant

Dans un bruissement d'ailes
Elle s'accroche au moindre sarrau
Avale d'une claque tous ses
nananes
Puis se berce candide jusqu'à midi

Elle console ses jointures
Et ses pensées miraculent
Les gerçures qu'elle picosse

Quand j'éteindrai la lumière
Ce sera le signal tu cogneras
Dans ma fenêtre je franchirai
Le couvre-feu par le grillage

Les bâtards du quartier
On les entendra ricaner
Depuis le dépanneur
De la place Galaxie

Tu fermeras ta main dans la mienne
Et nous foncerons vers la passerelle

Sur la route qui mène aux passions
collectives, je refuse le confort des
tout-inclus.

Voyez comme j'assomme ma fatigue
sur
cette galerie de bois. Voyez comme
ma
chaise est assez longue, comme
j'arrive à
m'immoler sous les pales d'un
soleil gratuit.

Les enfants du voisinage, je les
payerai
pour qu'ils s'occupent du paysage.
Qu'ils
remplissent mon verre et me rappor-
tent
à manger.

La véritable habitation commence.<

Les sorcières de l'épiphanie
Marc-André Poisson

Bouc Productions, 2021



Du déjà vu chez Québec solidaire

Le développement de la plateforme électorale de 2022 s'est étendu sur près d'un an pendant la pandémie. D'entrée de jeu, il a été établi que sa composition ne devait comprendre que des propositions pouvant être mises en œuvre dès le premier mandat, au détriment des propositions à plus long terme définies dans le programme général.

Par exemple, concernant les enjeux climatiques, si l'aile parlementaire du parti consent à reprendre une revendication ambitieuse de réduction des

cibles de gaz à effet de serre (GES) pour donner suite à une proposition des mouvements environnementaux, elle convainc les délégations en congrès d'écarter plusieurs propositions de nationalisation qui permettraient de rendre possible l'atteinte d'une telle cible, mais dont l'application irait bien au-delà du premier mandat.

Le souci est d'éviter de marquer le programme en environnement par une dominante de nationalisation au détri-

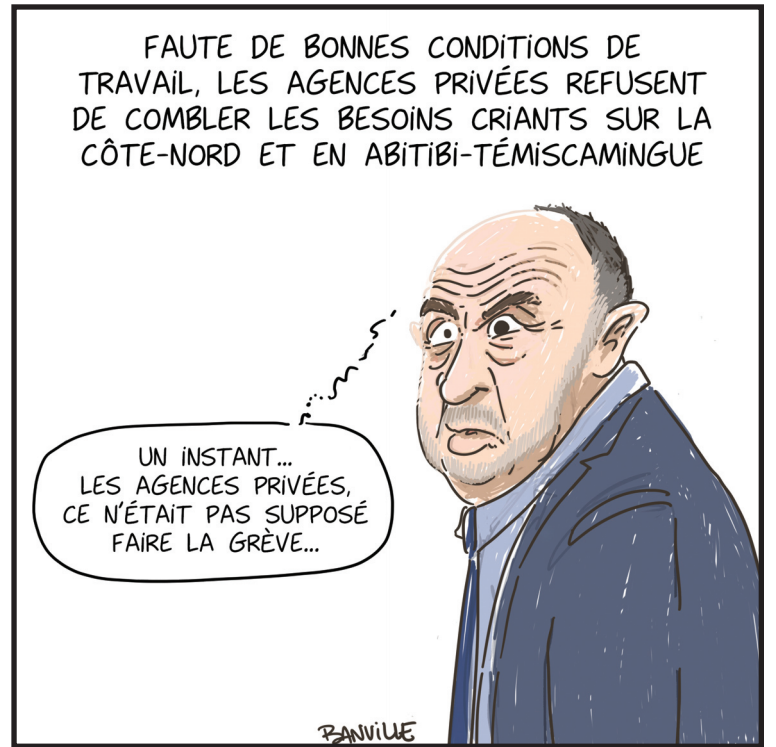
ment de l'élargissement des appuis de l'électorat.

L'enjeu des élections qui viennent, pour la direction de QS et l'aile parlementaire, est d'avancer des propositions qui expriment le sentiment d'urgence reconnu par la population, tout en laissant dans l'ombre des éléments de transitions à long terme.

Pour plusieurs, ce « réalisme » risque d'éloigner les jeunes et, de manière générale, les partisans d'une « grande transition » : « On ne peut, au nom de la crédibilité électorale, masquer les tâches politiques que cette transition implique. Une plateforme qui rejette globalement les perspectives de nationalisation empêche toute chance de réaliser l'objectif de réduction des GS » (Frappier, Lévy et Rioux, 2021).

L'approche définie dans l'élaboration du programme a tendance à développer une dichotomie entre la plateforme électorale et le programme à plus long terme inspiré par les mouvements et les principes fondateurs du parti.

Les conclusions de ce congrès de novembre 2021 ont fait dire à des analystes que QS se recentrait et suivait les traces du PQ. D'autres ont souligné le danger d'un ravalement par le bas, qui pourrait faire baisser le vote jeune et



radical sans nécessairement augmenter l'électorat de centre gauche.

Mi-figue, mi-raisin, le résultat de l'élection de 2022 déçoit. Il ne poursuit pas la lancée de 2018. Si l'essentiel des forces de QS est intact, le surplace remet l'avenir en question! Pourquoi le « mouvement » des solidaires n'a-t-il pas progressé? Faut-il

atténuer le programme pour élargir l'électorat et se limiter aux propositions trompeuses et simplifiées de la CAQ? ◀

Québec Solidaire et les mouvements sociaux, in Le Québec en mouvement. Pierre Beaudet, Ronald Cameron PUM, 2023



Les Presses de l'Université de Montréal

Des luttes emblématiques

Nous souhaitons apporter notre humble contribution à ce projet de constituer de véritables archives nationales en participant à la mise à jour, à la célébration et à la diffusion de l'héritage des luttes environnementales au Québec : l'héritage écologique, celui des avancées politiques, économiques, légales, scientifiques, sanitaires... mais aussi et, surtout, l'héritage culturel : globalement, qu'avons-nous appris? Quels champs de valeurs, quelles façons d'être et de vivre ensemble ont été renforcés ou modifiés?

Nous remonterons d'abord le temps en évoquant le souvenir d'importantes luttes fécondes depuis les années 1970, mais nous nous attarderons surtout à certaines mobilisations plus récentes ou qui se sont poursuivies depuis les années 2000, et qui ont mené à divers gains socioécologiques.

Tout en reconnaissant le rôle très important des organismes environnementaux structurés autour d'enjeux plus globaux, nous porterons une attention particulière aux dynamiques citoyennes spontanées qui ont émergé au creux des territoires à propos d'en-

jeux qui concernaient plus directement ou plus immédiatement les populations affectées.

On verra toutefois que les groupes citoyens mobilisés ont rapidement compris que la « cour » qu'ils souhaitent protéger n'était pas limitée à leur espace de proximité, mais qu'elle s'étendait à la dimension d'un large territoire partagé, celle de tous les territoires occupés d'ici et d'ailleurs.

Nous raviverons ainsi le souvenir de luttes contre des projets qui menaçaient l'intégrité des milieux de vie et qui risquaient de porter atteinte aux populations. Nous nous pencherons plus spécifiquement sur les mobilisations contre le déploiement de l'industrie porcine, la filière nucléaire depuis la centrale de Gentilly et celle du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, le chantier du forage sur l'île d'Anticosti, l'oléoduc Énergie Est, le port pétrolier à Cacouna, le projet de transport gazier GNL au Saguenay, la destruction des milieux naturels et l'invasion minière en Abitibi-Témiscamingue.

Étant donné la nature de ces enjeux en question, l'envergure de ces mobilisations et les gains socioécologiques structurants qui en ont résulté, on peut considérer qu'il s'agit là de luttes emblématiques. ◀

L'héritage des luttes environnementales au Québec Direction : Lucie Sauvé, Johanne Béliveau et Denise Proulx PUM, 2024



 Le billet Michel Rioux 1	 Le patrimoine cinématographique Orlan Dorais 15
 La politique canadienne Monique Pauzé 4	 Point d'orgue Olivier Dumas 16
 L'économie Gabriel Ste-Marie 5	 Le temps de lire Simon Rainville 17
 L'immigration Anne Michèle Meggs 6	 Le troisième œil Pierre Jasmin 18
 La langue Charles Castonguay 7	 Juin 2024 • avec une apostrophe pour apostropher 4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 Téléphone : (514) 843-5236 Internet : info@lautrejournal.info Envoi de publication canadienne Numéro de convention : 40050148 2024, Dépôt légal Bibliothèque nationale ISSN : 0833-8965 Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho
 L'environnement Marc Nantel 8	
 La page éditoriale Pierre Dubuc 9	
 La scène internationale Luc Allaire 13	

La polémique

Haro sur l'État-providence

Mathieu Bock-Côté et l'impôt

Pierre Dubuc

Au fil des ans et dans une multitude de chroniques, Mathieu Bock-Côté s'est distingué en tapant toujours sur le même clou : le multiculturalisme et ses avatars. Il semble, depuis quelque temps, avoir compris que face au risque de fatiguer son lectorat, il devait élargir la palette de ses interventions.

Il s'est donc donné une nouvelle mission dans ses chroniques du *Journal de Montréal* et du *Figaro* en France : s'attaquer à l'État-providence et à l'impôt. D'où le titre de sa chronique du 27 avril 2024 dans *Le Figaro* : « Payer ses impôts est-il vraiment un acte civique? »

Selon lui, « les classes moyennes voient le fruit de leur travail confisqué », « le commun des mortels est victime de persécution fiscale », « l'homme ordinaire est victime de braquage fiscal ».

Mais le véritable problème est le « socialisme », car bien qu'il se soit « effondré en 1989 », les « sociétés occidentales ont néanmoins intégré dans leur fonctionnement la logique socialiste avec l'État-providence ». L'État-providence ne viserait « pas seulement à assurer la mise en place de services publics comme la santé et l'éducation, mais soumettrait la société aux principes et méthodes d'une ingénierie sociale sans fin ».

Pour MBC, la redistribution par l'entremise de l'État-providence n'est

pas synonyme de solidarité sociale, mais de « l'art de chaparder le bien de son prochain sous un autre nom ». Il identifie correctement cette redistribution comme étant « une lutte des classes invisible », mais il prend carrément parti pour ceux « qui produisent de la richesse », un euphémisme pour les capitalistes, contre « ceux qui dépendent de l'argent public pour fonctionner », c'est-à-dire les classes populaires, mais surtout la classe moyenne, principale bénéficiaire de ce transfert de richesses.

Il faudrait donc, selon lui, « sortir ce socialisme », « remettre en question le fonctionnement du système » pour laisser libre cours au marché. On reconnaît ici le discours néolibéral classique, dans sa version libertarienne.

MBC SE TIRE DANS LE PIED

C'est un discours « contre-productif » pour quelqu'un qui se proclame indépendantiste. D'abord, le néolibéralisme, dont il se fait le promoteur, remet en question toutes les structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché, ce qui inclut la nation. Le néolibéralisme affaiblit les identités nationales au profit d'identités multiples, fondées sur le genre, l'ethnie, l'appartenance religieuse, l'orientation sexuelle, etc., un phénomène que, par ailleurs, MBC pourfend! Comprenez qui pourra!

D'autre part, dans un livre récemment paru sous le titre *La question natio-*



Pour relancer le mouvement indépendantiste, rebâtir la coalition sociale et nationale qui a mené en 1995 aux portes de l'indépendance, il faut donc réhabiliter le rôle de l'État, alors que MBC le dénigre.

nale, une question sociale (Liber), Michel Roche démontre que l'État-providence renforce le sentiment d'appartenance à la nation. « La solidarité qui fonde le projet même de la sécurité sociale trouve son sens dans une commune appartenance à un monde et à une histoire », écrit-il. MBC y voit de l'« ingénierie sociale » à proscrire. De toute évidence, il serait plutôt partisan d'une « réingénierie » à la Jean Charest.

De plus, comme Roche le souligne, « les politiques sociales constituent un champ de bataille au sujet de la question nationale et le gouvernement fédéral l'a fort bien compris ». Ottawa réduit les transferts aux provinces et envahit leurs champs de compétence pour marquer sa présence dans différents secteurs d'activité où l'aide de l'État est néces-

saire (prestations pour enfants, soins dentaires, assurance médicaments, soutien à domicile, logement, pour ne mentionner que les plus récentes interventions).

On renforce ainsi l'identification à l'État fédéral tout en réduisant celle à l'État québécois. « Les politiques publiques jouent un rôle important dans les questions identitaires et, au-delà, dans la bataille entre fédéralistes et indépendantistes », conclut Michel Roche.

Cela, Jacques Parizeau l'avait compris. À la veille du référendum, il a répondu à la Marche Du pain et des roses en promettant aux femmes l'équité salariale. Puis, il a réuni toutes les organisations syndicales, populaires, féministes et nationalistes dans Partenaires pour la souveraineté.

Cela, Lucien Bouchard ne l'avait pas compris. Il a répondu à la Marche mondiale des femmes en leur lançant un maigre dix sous d'augmentation du salaire minimum, ce qui a conduit Françoise David à fonder Option citoyenne qui sera une des constituantes de Québec solidaire.

Pour relancer le mouvement indépendantiste, rebâtir la coalition sociale et nationale qui a mené en 1995 aux portes de l'indépendance, il faut donc réhabiliter le rôle de l'État, alors que MBC le dénigre.

MBC SE TIRE DANS L'AUTRE PIED

En France, Mathieu Bock-Côté se fait le pourfendeur de l'islamisme. Là encore, il se tire dans le pied. Dans leur livre *Les Frères musulmans à l'épreuve du pouvoir* (Odile Jacob, 2024), qui analyse les événements survenus en Égypte et en Tunisie au cours du « Printemps arabe », Sarah Ben Néfissa et Pierre Vermeren montrent que le pouvoir organisationnel et social des islamistes réside dans leur contrôle des activités d'aide sociale des multiples organismes gravitant autour des mosquées.

Ils expliquent ainsi la victoire électorale de Mohamed Morsi et des Frères

musulmans en Égypte lors de l'élection présidentielle qui suit le « Printemps arabe » de 2011 : « L'expérience égyptienne est d'une importance capitale pour comprendre la signification du vote en faveur des Frères musulmans et les particularités de leur clientélisme électoral, à travers les associations de bienfaisance et leurs services sociaux et médicaux. L'abandon par l'État égyptien de bon nombre de ses fonctions sociales et le laisser-faire accordé aux Frères musulmans par le régime égyptien leur a permis de se constituer des bases sociales et des clientèles locales qui parvinrent à concurrencer le clientélisme du PND (le grand parti social-démocrate égyptien). »

En Égypte, les Frères musulmans contrôlaient « plus de six mille mosquées et quatre cent cinquante-sept filiales et bureaux répartis sur tout le territoire égyptien. Une majorité de ces structures disposaient de ce que l'on dénomme en Égypte des « complexes islamiques », à savoir ces mosquées disposant de bâtiments abritant des écoles, des dispensaires, des cliniques, des salles de cérémonie et dispensant des cours d'apprentissage du Coran, des cours de langues et de soutien scolaire, de formation professionnelle ainsi que d'autres services sociaux pour leur environnement immédiat. Ce type de structure était fondamental pour les conquêtes électorales des Frères musulmans, afin d'élargir leur clientélisme politique ».

Tout cela devrait être d'une éblouissante évidence pour un supposé féru d'histoire comme MBC. C'était la situation du Québec d'avant les années 1960. L'Église contrôlait l'éducation, la santé et les services sociaux, en vertu de l'entente avec le colonisateur britannique au lendemain de la défaite des Patriotes et reconduite par la suite avec la classe dirigeante canadienne-anglaise.

L'avènement de l'État-providence dans le cadre de la Révolution tranquille a mis fin à cette domination de l'Église catholique, entraînant la fin de la politique de soumission et de bonne entente avec le Canada anglais valorisée par l'Église et l'émergence du mouvement indépendantiste.

Si MBC voulait véritablement combattre l'islamisme, il appuierait l'élargissement de l'intervention de l'État-providence et non son rétrécissement, car le néolibéralisme et l'islamisme constituent les deux faces de la même pièce de monnaie. Mais tel n'est pas son but. Il fait « son pain et son beurre » – c'est le cas de le dire – avec ses dénonciations du contrôle des banlieues françaises par les islamistes.

En fait, il ne faut peut-être pas chercher plus loin les motifs de son opposition à l'impôt. MBC est grassement payé pour ses multiples prestations dans les médias français et québécois. Alors, contribuer par ses impôts à la solidarité sociale et nationale ne fait pas partie de son bréviaire! ◀

VRAIE INTELLIGENCE VRAI ENSEIGNEMENT




La politique canadienne

L'oléoduc va tripler les exportations de pétrole

34,2 milliards \$ dans Trans Mountain

Monique Pauzé

Le 1^{er} mai 2024 fut un jour funeste pour l'environnement, alors que la Corporation Trans Mountain (CTM) confirmait le début de mise en service commerciale de son pipeline élargi. Revoyons les étapes de cette longue saga.

Mai 2018. Le gouvernement de Justin Trudeau décide de se porter acquéreur du pipeline Trans Mountain au coût de 4,5 G\$, à même les fonds publics.

Sans avoir consulté qui que ce soit, Ottawa dépense des milliards à même les impôts des Québécoises et des Québécois dans un projet contraire à leurs intérêts.

Rappelons-nous qu'à l'époque, la compagnie Kinder Morgan menaçait d'abandonner les travaux d'agrandissement de Trans Mountain, à moins de trouver des investisseurs prêts à racheter le projet. Ottawa a donc décidé de s'engager seul dans la construction d'un nouveau tronçon de l'oléoduc vers la côte Ouest, et ce, contre la volonté de la Colombie-Britannique. Mentionnons au passage que le gouvernement fédéral refusait de dévoiler les coûts du projet.

Août 2018. Les engagements que le gouvernement Trudeau n'a pas rompus dans le dossier Trans Mountain se font rares. En devenant promoteurs pétroliers, les libéraux mettent aux rebus plusieurs engagements pour l'environnement. Le gouvernement Trudeau a aussi trahi les Premières Nations. En effet, la Cour fédérale a reconnu que les Premières Nations n'avaient pas été consultées adéquatement sur ce projet.

De plus, la Cour constate que le processus d'évaluation du projet par la Régie de l'énergie du Canada et ses conclusions « étaient à ce point viciés qu'il n'était pas raisonnable [qu'Ottawa] se fonde sur le rapport de cet organisme » pour donner le feu vert à Trans Mountain.

Avril 2019. Il n'y a pas que le Bloc Québécois qui dénonce l'opacité du gouvernement fédéral dans le dossier de Trans Mountain: un organisme américain, l'Institute for Energy Economics and Financial Analysis (IEEFA), reproche à Ottawa de dissimuler les coûts réels de l'acquisition de l'oléoduc.

Le directeur parlementaire du budget, M. Yves Giroux, a aussi constaté dans son étude « Achat du pipeline Trans Mountain par le Canada : considérations financières et économiques » qu'il était impossible d'obtenir un chiffre exact sur le coût du projet.

À l'étranger, comme chez nous, des analystes crédibles constatent que le coût pourrait être encore plus élevé qu'annoncé et que le gouvernement fait encore des cachotteries.

Juin 2019. Flanqué de cinq de ses ministres, Justin Trudeau annonce qu'il va de l'avant avec le projet d'élargissement de Trans Mountain, estimant qu'il avait maintenant rempli toutes ses obligations de consultation. Comble de l'ironie, il fait cette annonce tout en faisant adopter à la Chambre des communes une motion sur l'urgence climatique.

Février 2020. C'est l'annonce des premiers dépassements de coûts importants par la direction de Trans Mountain. Cette dernière fait état que les coûts pour la construction de l'expansion de l'oléoduc sont passés de 7,4 G\$ à 12,6 G\$.

8 décembre 2020. Le directeur parlementaire du budget laisse entendre que l'agrandissement pourrait atteindre 13,9 G\$ d'ici 2023. Cela veut dire que les contribuables québécois financent 3,5 G\$ d'un oléoduc dans l'Ouest dont personne ne veut. Un sondage Nanos démontrait plus tôt dans cette année que seulement 16% des Canadiens pensaient que le fédéral devrait payer plus de 12 milliards \$ pour l'expansion de l'oléoduc et 43% des répondants



La mise en service du pipeline représente un jour sombre dans la lutte aux changements climatiques. Avec son nouveau tronçon, Trans Mountain triple sa capacité initiale.

considéraient que les contribuables n'avaient pas à payer pour ce projet.

Février 2022. La société publique titulaire du projet d'extension de l'oléoduc Trans Mountain confirme un dépassement de coûts de l'ordre de 70%, portant le total du projet à 21,4 G\$.

Octobre 2022. Les problèmes de transparence du gouvernement dans ce dossier perdurent. Au printemps, la ministre des Finances annonce qu'il n'y aurait plus de dépenses publiques pour payer les intérêts sur la dette du projet, on dépense 750 M\$ d'argent public en 2022 (et ce sera 800 M\$ en 2023).

Les coûts du projet d'expansion ne cessent d'exploser, mais on s'en doute déjà: d'autres hausses viendront... Dans ce contexte, le gouvernement libéral réitère qu'il n'investira plus de fonds publics dans le projet, tout en réaffirmant que le projet est commercialement viable.

Pour les coûts, la suite nous donnera raison et des experts confirmeront que le projet n'est pas viable.

Mars 2023. Malgré les belles promesses de ne plus dilapider de fonds publics dans Trans Mountain, le coût de l'oléoduc atteint maintenant

30,9 G\$, soit une augmentation de 44% par rapport aux coûts estimés en 2022 et plus du double de ceux estimés en 2020!

Toujours en 2023, lorsque la construction de l'expansion de Trans Mountain tire à sa fin, le gouvernement libéral déclare qu'il ne souhaite pas demeurer propriétaire de l'oléoduc à long terme et qu'il le vendra une fois le projet achevé.

À ce moment-là, une initiative dirigée par des Autochtones, le plan Rec Inc. relié au Project Reconciliation, cherche à faire, des 129 Premières Nations le long du tracé, les actionnaires du pipeline. Quelle sera leur capacité à rallier toutes ces communautés, alors que plusieurs s'opposaient au projet? Alors que certaines communautés sont empoisonnées par des déversements dangereux dans les rivières où elles pêchent et s'abreuvent?

Auront-elles les reins assez solides pour assumer les sommes colossales englouties depuis le rachat du pipeline? Poser la question, c'est y répondre. Accessoirement, que feront-elles lorsque cet actif sera abandonné?

Juin 2023. Le directeur parlementaire du budget réitère que le gouvernement fédéral risque de perdre de l'ar-

gent avec son investissement dans le pipeline. Il laisse entendre que si le projet était annulé, le gouvernement subirait une perte de plus de 14 G\$ d'actifs.

1^{er} mai 2024. La mise en service du pipeline représente un jour sombre dans la lutte aux changements climatiques. Avec son nouveau tronçon, Trans Mountain triple sa capacité initiale de 300 000 barils de pétrole. Il va sans dire que la distribution de 890 000 barils de pétrole brut par jour ne réduira pas les émissions de GES du secteur pétrolier et gazier qui a toujours été le plus polluant au Canada.

Si, par le passé, les GES de ce secteur représentaient 28% des émissions totales, elles ont atteint 31% en 2022. L'instauration d'une surveillance sera nécessaire pour voir les répercussions à long terme de la mise en fonction de cet oléoduc qui, pour le moment, est notre propriété à tous et à toutes.

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement de Justin Trudeau a englouti 34,2 milliards de dollars depuis qu'il a racheté Trans Mountain en 2018 avec l'argent des Québécois et de l'ensemble des contribuables. Tout cela alors que le gouvernement a réitéré son engagement, il y a à peine quelques mois, de plafonner les émissions de GES du secteur pétrolier. On nage en plein délire.

C'est là un désastre financier et écologique signé « Parti libéral ». Alors qu'on devrait investir ces sommes dans la transition écologique, le gouvernement Trudeau choisit plutôt l'avenue du pétrole, dans un projet qui ne sera même pas rentable. Le gouvernement Trudeau a erré en rachetant cette infrastructure, il a erré en engloutissant tous ces milliards dans son agrandissement et il a erré en choisissant le pétrole plutôt que la transition écologique.

Aujourd'hui. Il y a lieu de se demander quand le ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, mettra les pétrolières au pas, plutôt que d'inaugurer des oléoducs.

L'autrice est députée du Bloc Québécois

TOLÉRANCE ZÉRO

LE PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE CONTINUE DE SUBIR DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ) 25^{ANS}

Le pétrole sale au cœur de l'économie canadienne

Des subventions records pour des profits records

Gabriel Ste-Marie

Le fédéral soutient l'industrie des hydrocarbures de façon éhontée. Son pipeline Trans Mountain a coûté 34 milliards \$ en fonds publics et vient d'entrer en service. Les deux derniers projets de loi de mise en œuvre des budgets nous apprennent que le plan de la transition écologique d'Ottawa est d'abord un plan de soutien à l'industrie du pétrole et du gaz.

Le projet de loi de mise en œuvre de l'énoncé économique de l'automne est sur le point d'être adopté sous le bâillon à la Chambre des communes avec l'appui du NPD. On y retrouve 30,3 milliards \$ en subventions aux pétrolières faisant en sorte que les contribuables paieront les pétrolières pour qu'elles polluent moins alors qu'elles n'ont pas besoin de cet argent.

En même temps, la Chambre étudie, aussi sous le bâillon, le projet de loi de mise en œuvre du dernier budget. Ce projet de loi contient une nouvelle subvention à l'industrie des hydrocarbures qui s'élève à 17,7 milliards \$, toujours avec la bénédiction du NPD. Le crédit d'impôt pour l'hydrogène soi-disant propre est conçu sur mesure pour les producteurs de gaz naturel et autres hydrocarbures.

PROFITS RECORDS

Il faut rappeler que les pétrolières n'ont pas besoin de tels cadeaux. Selon le Centre for Future Work, le secteur de l'extraction du pétrole et du gaz a engrangé des profits records ces dernières années : 38 milliards de dollars entre 2020 et 2022, dont la moitié dans la seule année 2022. 2023 serait aussi profitable. Comme 70 % de leurs

actionnaires sont étrangers, c'est autant d'argent qui est sorti du pays.

Les subventions présentées dans l'énoncé de l'automne se déclinent en deux programmes. On y retrouve le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres qui s'élève à 17,8 milliards \$. Malgré son nom, il s'agit d'une subvention taillée sur mesure pour extraire plus de bitume et exporter plus de gaz. Les sables bitumineux, c'est du goudron mélangé au sable et son extraction est extrêmement énergivore. Il faut injecter de l'eau chaude ou de la vapeur dans le sol, ce qui liquéfie le goudron et le fait flotter sur l'eau polluée, permettant de le récupérer. Les pétrolières utilisent actuellement du gaz pour chauffer cette eau.

PETITS RÉACTEURS NUCLÉAIRES

Or, l'industrie préférerait exporter son gaz plutôt que l'utiliser pour extraire du pétrole. Et c'est ce que vise la subvention : payer les pétrolières pour qu'elles achètent des petits réacteurs nucléaires. Cette énergie nucléaire, qui remplacera le gaz qu'elles utilisent actuellement, leur permettra d'extraire davantage de bitume et de rendre disponible davantage de gaz pour l'exportation, aux frais des contribuables.

Et ça tombe bien : un nouveau port méthanier est en construction sur la côte de Colombie-Britannique, porte ouverte vers l'Asie. TransCanada PipeLines a presque terminé le pipeline Coastal GasLink (celui dont les travaux avaient été perturbés par les Wet'suwet'en) et le port méthanier de Shell et LNG Canada devrait être opérationnel dans environ un an.

Il est vrai que ce crédit d'impôt sera aussi disponible pour d'autres fins, mais compte tenu de l'énormité des investis-



La population québécoise contribue à subventionner cette industrie via ses taxes et impôts fédéraux.

sements nécessaires pour que les pétrolières se mettent à utiliser le nucléaire pour extraire plus de bitume, on s'attend à ce que le crédit serve essentiellement l'industrie des hydrocarbures. J'ai demandé plusieurs fois au cours de la dernière année au ministre des Finances la ventilation du crédit par province sans obtenir de réponse.

LE CAPTAGE ET LE STOCKAGE DU CARBONE

L'autre subvention à l'industrie dans ce projet de loi est le crédit d'impôt pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, qui s'élève à 12,5 milliards \$. Plutôt que d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables, le fédéral préfère aider les pétrolières à pomper le pétrole jusqu'à la dernière goutte, en espérant qu'elles polluent moins dans le cours de leurs activités.

C'est l'objectif que vise cette subvention. Elle est uniquement disponible pour les entreprises de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, et pas ailleurs.

Le captage et le stockage du carbone est une technique expérimentale par laquelle les grands pollueurs récu-

péreraient une partie du gaz carbonique qu'elles émettent, puis l'enfouiraient dans le sol, généralement dans de vieux puits de pétrole vides.

Le captage du carbone est au cœur de la stratégie pseudo-environnementale des pétrolières, un peu comme les cigarettiers faisaient valoir que les cigarettes avec filtres étaient meilleures pour la santé dans les années 1970.

L'Agence internationale de l'énergie, rattachée à l'OCDE, estime que les pays commettraient une grave erreur en mettant le captage du carbone au cœur de leur stratégie environnementale. Elle estime que c'est « un mirage », que « la technologie n'est pas éprouvée » et que si elle devait fonctionner un jour à échelle industrielle, elle n'apporterait que des « résultats marginaux » à des « coûts exorbitants ». Rien de tout ça n'empêche les libéraux d'aller de l'avant.

UNE LOI SIGNÉE SUNCOR

Pas étonnant que le gouvernement de Justin Trudeau accède à la demande des pétrolières. Le média indépendant *The Narwhal* a rendu public un document obtenu par la *Loi sur l'accès à l'information*, qui indique que la pétrolière Suncor a contribué à la rédaction de la

politique environnementale du gouvernement, en particulier au chapitre sur le captage du carbone.

À ce sujet, voici ce que dit l'ancienne ministre libérale de l'environnement Catherine McKenna, dans une entrevue au journal *24 Heures*, à propos du crédit d'impôt pour le captage du carbone :

« Ça n'aurait jamais dû arriver. Mais, clairement, les lobbyistes pétrogaziers ont poussé pour ça. [...] Nous donnons un accès privilégié à des entreprises qui font des profits historiques, qui n'investissent pas ces profits dans la transition et les solutions propres; ils les retournent à leurs actionnaires qui ne sont majoritairement pas canadiens et, après coup, ils demandent qu'on subventionne la pollution qu'ils ont causée, pendant que les Canadiens doivent payer plus cher pour le pétrole et le gaz pour se chauffer. » Toute une gifle à l'actuel ministre de l'Environnement, Steven Guilbault.

Le plan de la transition écologique de 83 milliards \$ du gouvernement fédéral se voulait un arrimage à l'Inflation Reduction Act du gouvernement américain pour entreprendre le virage vert. Plus nous en apprenons sur sa déclinaison, plus on réalise qu'il s'agit essentiellement de subventions aux pétrolières qui n'aideront pas le Canada à réduire ses émissions.

Les intérêts économiques du Canada sont ceux du pétrole sale. La population québécoise contribue à subventionner cette industrie via ses taxes et impôts fédéraux. Finalement, on peut se demander comment les conservateurs, qui se présentent comme les plus fidèles lobbyistes de cette industrie, arriveront à servir les pétrolières encore mieux que ne le font les libéraux.

L'auteur est député du Bloc Québécois

Ma CSQ cette semaine

Toutes les actualités de la CSQ à un seul et même endroit!

macsqcettesemaine.com

Abonnez-vous à l'infolettre!



L'immigration

Le français au travail, le grand absent

Le Plan de la CAQ pour la langue française

Anne Michèle Meggs

Le Plan pour la langue française rendu public le 28 avril par le gouvernement du Québec se veut « une réponse du gouvernement à la situation linguistique du Québec. Il vise à ralentir, à arrêter et à inverser le déclin de notre langue officielle et commune, le français. » (p. 9)

C'EST LA LANGUE COMMUNE QUI COMPTE

Arrêtons-nous quelques moments sur cette expression « langue officielle et commune ». Ces deux concepts sont tirés directement du préambule et de l'article 1 de la *Charte de la langue française*.

Deux fois plutôt qu'une, la Charte affirme que, outre le statut de seule langue officielle du Québec, « le français est aussi la seule langue commune de la nation québécoise ». Ni la Constitution canadienne ni la *Loi sur les langues officielles* ne font une telle affirmation pour les deux langues officielles du Canada.

De toute évidence, c'est la qualité d'une langue comme langue commune qui assure sa pérennité.

Si on veut mesurer l'évolution d'un concept, il faut bien le définir. De retour au préambule de la Charte, on trouve le sens accordé par les législateurs, c'est-à-dire « la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».

On parle essentiellement de la langue de l'espace public. Soyons donc clair. La législation et la politique lin-

guistiques du Québec n'ont jamais eu comme objectif d'encadrer la langue parlée à la maison. Il ne s'agit là que d'un faux débat pour discréditer et distraire du vrai objectif.

LA FORCE D'ATTRACTION DE LA LANGUE COMMUNE

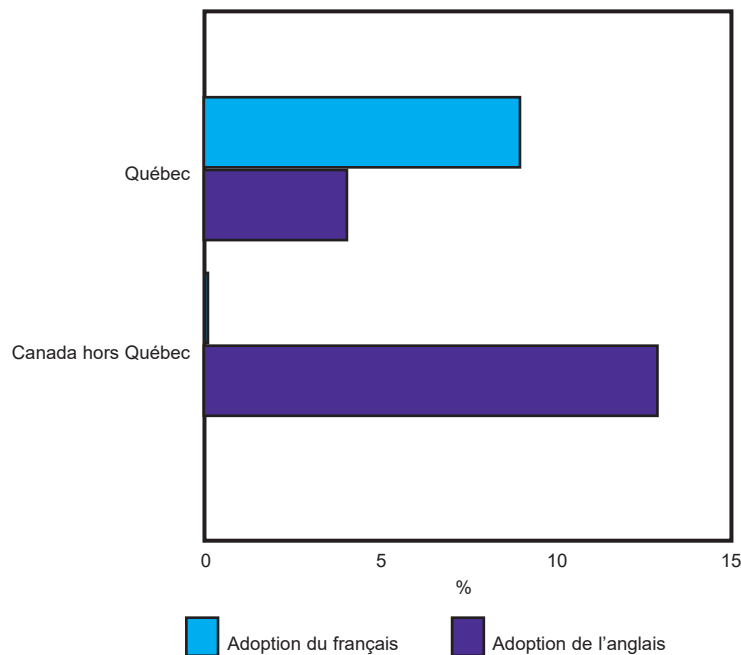
Cela étant dit, le fait d'adopter une autre langue que sa langue maternelle le plus souvent dans le milieu de vie le plus intime, celui de la vie familiale, parle de la force d'attraction de cette langue. Ce changement de comportement est peut-être le geste ultime dans un parcours linguistique personnel.

Si la langue utilisée en public est réellement commune, on peut s'imaginer qu'avec le temps, on commencera à la parler aussi en famille et que les enfants de cette famille, quand ils se feront poser la question « quelle est votre langue maternelle » dans un recensement éventuel, répondront autrement que leurs parents.

Parfois, on insiste même pour que nos enfants privilégient et maîtrisent la langue commune de la société, puisqu'elle serait perçue comme la langue de la réussite de vie sociale et professionnelle.

Cette force d'attraction des langues au Québec et au Canada est mesurée par le gouvernement fédéral. L'Enquête sociale canadienne de Statistique Canada 2022-2023, dont les résultats ont été publiés en décembre dernier, a pris une approche un peu différente de celle du recensement.

Elle a révélé « qu'environ 23 % des personnes répondantes qui parlaient



La force d'attraction des langues au Québec et au Canada est mesurée par le gouvernement fédéral.

uniquement une autre langue que le français ou l'anglais le plus souvent à la maison et qui habitaient dans un autre pays cinq ans avant l'enquête avaient modifié leur comportement linguistique depuis. »

Voici comment ils ont modifié leur comportement linguistique :

Au Canada hors Québec, parmi ceux qui ont modifié leur comportement, presque 100 % ont adopté l'anglais le plus souvent à la maison. Au Québec, un peu plus des deux tiers avaient adopté le français, les autres avaient adopté l'anglais.

De plus, pour revenir aux résultats découlant des données du recensement de 2021, le taux d'anglicisation nette de la population de langue maternelle française hors Québec est de 42,4 %, tandis que, sur le plan net, il n'existe pas de francisation de la population de langue maternelle anglaise au Québec.

Comment expliquer cette force d'attraction de l'anglais? Parce que l'anglais est à toute fin pratique la seule langue du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires, donc la seule langue commune, presque partout au Canada hors Québec.

On sait pourtant, par plusieurs études de l'Office québécois de la langue française, que l'anglais est également très présent dans ces milieux au Québec et particulièrement sur une bonne partie du territoire de la métropole montréalaise qui englobe presque la moitié de la population. Peut-on vraiment affirmer avec tant de conviction que le français est la seule langue commune au Québec?

En ce qui concerne la force d'attraction de la langue commune, l'Enquête sociale canadienne confirme les résultats d'une étude de 2013 de l'OQLF sur la trajectoire linguistique des personnes immigrantes. « Il convient toutefois de souligner que certains changements sont survenus avant l'admission au Canada » et que les résultats « donnent à penser que la plupart des changements de comportements linguistiques ont lieu peu de temps après l'arrivée des immigrants au Canada et qu'ils deviennent moins fréquents au fil des années qu'ils passent au pays. »

Enfin, il est important de noter que l'adoption ou l'apprentissage de la langue commune ne se fait pas nécessairement grâce à des cours de langue. Il y a plusieurs années le gouvernement fédéral a fait une évaluation des cours d'intégration linguistique en anglais hors Québec. On a suivi le progrès de deux groupes de personnes immigrantes, dont un a bénéficié du service et l'autre s'est débrouillé tout seul. Après un certain nombre de mois, on a évalué les deux groupes pour découvrir qu'ils étaient au même niveau de compétence. L'apprentissage de l'anglais s'est fait tout seul, grâce à l'immersion totale dans la seule langue commune.

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL, LE GRAND ABSENT

Le Plan du gouvernement reprend, pour la plupart, des mesures déjà annoncées et touche plusieurs milieux de l'espace commun. L'éléphant dans la pièce par contre et qui frappe par son absence est le milieu de travail. C'est justement l'espace public où on passe la plupart de nos heures d'éveil, du moins pour la population qui travaille.

Nous savons que les personnes immigrantes n'ont pas de temps libre, hors des heures de travail, pour suivre des cours de langue assez intensifs pour permettre d'apprendre rapidement le français. Il faut des cours en milieu de travail mais, surtout, il faut un milieu de travail où c'est le français qui prime. C'est également ce milieu où, malheureusement, il faudra sans doute prendre de nouvelles mesures coercitives.

La réforme de la Charte fait en sorte que les entreprises doivent justifier l'exigence d'une autre langue que le français lors de l'embauche ou d'une promotion, mais ne dit rien sur l'exigence même du français. On permet aux entreprises d'embaucher de l'étranger sans l'obligation de s'assurer que les communications en milieu de travail se font en français et que l'apprentissage pourra se faire sur place.


De plus, il n'y a aucune motivation pour un employeur d'ajouter des cours de français pour les travailleuses et travailleurs temporaires qui, en principe, partiront à l'expiration de leur permis de travail. Des centaines de milliers de personnes ayant un permis d'étude ou de travail (excluant les demandeurs d'asile) au Québec en 2023, seulement 16 715 ont obtenu leur résidence permanente. Le Commissaire de la langue française calcule que des milliards de dollars seraient nécessaires pour franciser l'ensemble des résidents non permanents au Québec. Il vaut mieux cibler les ressources vers des personnes immigrantes qui vont s'établir à long terme. Ça veut dire réduire de beaucoup l'immigration temporaire.

UN SUIVI DES RÉSULTATS?

Pour le moment, le gouvernement lance des mesures dans toutes les directions dans l'espoir de faire bouger l'aiguille vers le déploiement du français comme réelle langue commune partout au Québec. En même temps on annonce « un tableau de bord dont les indicateurs faciliteront le pilotage... et lui permettront de cibler son action pour la renforcer ». Pour ce faire, il faudra aller au-delà de l'enquête annuelle prévue par l'Institut de la statistique du Québec. Ça prendra des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures annoncées.

Le Plan proposé par le gouvernement va-t-il réussir à faire du français la seule langue commune de la nation québécoise? On verra dans quelques années. Ne retenez pas votre souffle. ◀

L'immigration au Québec
COMMENT ON PEUT FAIRE MIEUX



Anne Michèle Meggs
Préface de Pierre Fortin

LES ÉDITIONS DU RENOUVEAU QUÉBÉCOIS

L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Comment on peut faire mieux

PAR ANNE MICHÈLE MEGGS
PRÉFACE DE PIERRE FORTIN

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

La langue

Comment Brian Myles s'est fait emberlificoter

Tous les indicateurs sont au rouge

Charles Castonguay

Bryan Myles déclarait dans « Le Devoir » du 30 janvier 2023 que « Le déclin du français [ne devrait pas] faire l'objet de remises en question ». Dans celui du 6 janvier 2024, il se dédit. Il pose maintenant en arbitre entre deux camps. L'un, que préoccuperait le recul du français comme langue maternelle ou d'usage à la maison. L'autre, que conforterait « le fait que la proportion de Québécois capables de soutenir une conversation en français reste stable à 93,7 %. Après tout, ajoute Myles, c'est dans l'espace public, plutôt que dans la sphère privée du foyer, qu'une politique linguistique produit l'effet recherché ».

On devine où Myles a trouvé son chemin de Damas. Il répète comme un perroquet le discours de Jean-Pierre Corbeil dans *Le français en déclin?* (Del Busso, 2023). Corbeil l'a si bien emberlificoté que Myles nous assure, deux fois plutôt qu'une, que la connaissance du français demeure stable.

Au vu des données du recensement de 2021, j'avais écrit que tous les indicateurs sont au rouge (voir « L'anglicisation des francophones au Québec », *L'aut'journal*, septembre 2022). Et ils le sont. Depuis 2001, la connaissance du français a reculé de 94,6 à 93,7 %. Entretemps, celle de l'anglais s'est envolée de 45,4 à 51,7 %.

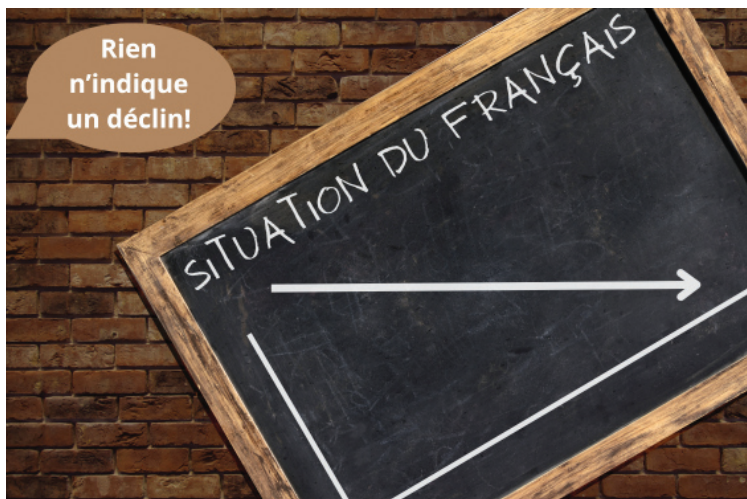
FAUSSETÉ, ENTOURLOUPETTE ET CALCUL TROMPEUR

Dans sa brique, Corbeil prétend néanmoins que, tout comme la connaissance du français, la première langue officielle parlée (PLOP) indiquerait elle aussi, dans l'espace public, un

« net progrès du français ». Suivant un procédé désormais familier, il attribue à la loi 101 une progression de 35 à 63 % entre 1971 et 2021 dans la part du français comme PLOP parmi les immigrants. Faux. Comme pour la hausse également marquée de leur connaissance du français, cela témoigne davantage de la sélection de francotropes qui ont le français comme PLOP dès avant leur arrivée, que de l'effet de la loi 101 en milieu de vie québécois.

Qu'importe, Corbeil en rajoute : « Pour l'ensemble du Québec, cette proportion [de PLOP française] passe de 86 % en 1971 à 89 % en 2021 ». Encore du progrès. Cette fois, apparemment, parmi l'ensemble de la population. Toujours sans souligner l'effet du facteur francotrope. Ni de l'exode anglo-québécois entre 1971 et 2001. Deux mécanismes notoires de francisation par défaut. Corbeil est prompt, par contre, à voiler la tendance à l'anglicisation du Québec depuis 2001 en agitant une « conjoncture » migratoire anglo-trope 2016-2021. Dire que Victor Piché, codirecteur de la brique à Corbeil, se permet ensuite dans un encadré de se lamenter qu'après chaque recensement, « on est inondé [par les « déclinistes »] d'indicateurs sortis de leur contexte historique ». Quelle hypocrisie!

Trente-quatre pages plus loin, on découvre que le progrès de 86 à 89 % ne concerne que les non-immigrants. Parmi lesquels – nouvelle entourloupette à la Corbeil – le français comme PLOP « est demeuré relativement stable, oscillant autour de 90 % pour s'établir à près de 89 % en 2021 ». Oscillant? S'établir? Au contraire, deux phases distinctes ressortent de son graphique. Croissance de 86,5 à 90,0 % entre 1971 et 2001. Puis déclin (oh ! le vilain mot) jusqu'à 88,7 % en 2021.



Corbeil est prompt à voiler la tendance à l'anglicisation du Québec depuis 2001.

Quant à l'ensemble de la population, la part du français comme PLOP, « qui avait cru de 1971 (82,5 %) à 2001 (86,3 %), se situait désormais à 84,1 % en 2021 ». Se situait désormais? Incapable d'écrire « a décliné ». Corbeil se targue de présenter une lecture « plus nuancée » de la situation linguistique. Faut croire qu'il a la nuance singulièrement sélective.

Comme d'habitude, Corbeil gonfle d'ailleurs l'effectif de PLOP française au moyen d'un calcul trompeur (voir « Une démythification de la PLOP de Statistique Canada », *L'aut'journal*, mars 2017). Les données non réparties du tableau historique 15-10-0032-01 de Statistique Canada donnent l'heure juste à ce sujet. Après une hausse de 81,9 % en 1971 à 85,0 % en 2001, le français comme PLOP parmi l'ensemble des Québécois est retombé à 82,2 % en 2021. À l'inverse, depuis 2001 l'anglais comme PLOP a progressé de 11,6 à 13,0 %.

Un autre indicateur « public » bien au rouge, donc. Rien d'étonnant. La PLOP demeure un échafaudage – douteux – de connaissance des langues officielles canadiennes, langue maternelle et langue d'usage au foyer. Trois indicateurs déjà tous au rouge.

LA PLOP, UN INDICATEUR POURRI

Corbeil prétend d'autre part qu'« Au Québec, [la PLOP] est fortement corrélée à [...] la langue dans laquelle on se sent le plus à l'aise pour communiquer [en public] ». Or, la PLOP s'avère un indicateur pourri de la langue d'usage public en d'autres circonstances. En effet, une enquête menée en 2006 par des analystes de Statistique Canada – dont Corbeil – a révélé que 38 % de la population de PLOP française hors Québec parlait l'anglais comme langue d'usage à la maison, que 39 % était plus à l'aise en anglais qu'en français et que 38 % préférerait l'anglais comme langue de leur entrevue – autrement dit, comme langue d'usage public.

En voilà une, de corrélation! De toute évidence, la PLOP n'a aucune valeur intrinsèque en tant qu'indicateur de la langue d'usage public. Tandis que la langue d'usage à la maison brille partout en cette matière.

LA LANGUE DE TRAVAIL, UN INDICATEUR AUTHENTIQUE

Contrairement à la PLOP et à la simple connaissance des langues, la langue utilisée le plus souvent au travail est un indicateur authentique de l'usage

public des langues. Les recensements de 2001, 2006, 2016 et 2021 offrent des données à ce propos. Comme d'habitude encore, Corbeil les amalgame de façon induite. Il additionne, par exemple, tous ceux qui travaillent aussi souvent en anglais qu'en français – comportement en expansion depuis quelques recensements – à ceux qui travaillent principalement en français – comportement en recul. Et parvient de la sorte à transformer une dilution de l'usage du français au travail en une stabilisation « autour de 89 % ».

Un minimum de rigueur commande, au contraire, de pondérer de manière appropriée l'emploi sur un pied d'égalité de deux ou de trois langues de travail principales. En particulier, de considérer que, parmi ceux qui bossent aussi souvent en anglais qu'en français, le degré d'usage du français comme langue principale serait, grosso modo, moitié moindre que parmi ceux qui travaillent surtout ou exclusivement en français. Et, de même, que leur degré d'emploi principal de l'anglais serait moitié moindre que parmi ceux qui travaillent seulement ou principalement en anglais.

De façon plus générale, cela revient à répartir les déclarations de deux ou de trois langues employées également souvent au travail de manière égale entre les langues de travail principales déclarées.

Le résultat est limpide. Après une légère augmentation de 84,0 à 84,3 % entre 2001 et 2006, le degré d'utilisation du français comme langue principale au travail a reculé à 83,4 % en 2016, puis à 82,2 % en 2021. En même temps, le degré d'emploi de l'anglais y a fléchi légèrement de 15,0 à 14,8 %, avant de progresser à 15,6 %, puis à 16,8 %.

Tous les indicateurs sont au rouge. Publics autant que privés.

La harangue à Corbeil ne résiste pas à l'examen. ◀

• SOLIDAIRE DEPUIS •

30 1943

SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL

Pour la création d'une structure indépendante

Donner du pouvoir au BAPE

Marc Nantel

Au Québec, une entreprise qui désire s'implanter doit déposer un avis de projet au ministère de l'Environnement. Si ce projet dépasse certaines normes, elle se voit obligée de passer par le processus d'audiences publiques sur l'environnement. Ce processus est très bien vu mondialement. Toutefois, avec le projet Northvolt, on constate comment le gouvernement a réussi à contourner le processus en modifiant les normes en catimini.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public. Il est qualifié de neutre, car nos élus n'ont pas d'autorité sur l'organisme. À titre d'exemple, l'ancien ministre de l'Environnement Daniel Breton avait vilipendé le travail du BAPE et il en a payé un prix politique.

ÉTUDES D'IMPACTS PRÉALABLES AU BAPE

Lorsqu'un promoteur dépose un avis de projet, les différents ministères impliqués, comme le ministère des Transports, le ministère des Terres et Forêts et le ministère de l'Environnement, font une étude d'impacts. Ils peuvent questionner le promoteur et lui imposer des études supplémentaires afin d'en évaluer les répercussions sur le milieu.

À partir de ce moment, le Conseil des ministres a environ 15 mois pour prendre une décision. Quand les études sont suffisamment avancées, une période d'information publique de 30 jours est enclenchée. Une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité peut alors demander au ministre de l'Environnement la tenue d'un examen public du projet par le BAPE. Ce processus dure quatre mois.

DÉROULEMENT D'UN BAPE

Lors d'une audience publique, les participants peuvent s'informer sur le projet et exercer leur droit de parole sur

les répercussions potentielles concernant l'environnement et leur qualité de vie.

La première partie des audiences dure quelques jours. Elle permet aux participants de poser des questions aux commissaires qui les acheminent aux différents ministères ou au promoteur. Une fois la période de questions terminée, une pause minimum de 21 jours permet à toute personne intéressée de rédiger un mémoire.

En deuxième partie, les participants qui le désirent présentent aux commissaires leur mémoire. Ces derniers peuvent contester les commentaires et les prises de position. Après la lecture de tous les mémoires, les commissaires rédigent un rapport et émettent des avis non contraignants au ministre de l'Environnement. Ce dernier remet une recommandation au Conseil des ministres en se basant sur le rapport du BAPE et l'ensemble des rapports déposés par les différents ministères. Finalement, le Conseil des ministres peut ou non émettre un décret.

Contrairement à ce qui a été véhiculé dans le débat autour de Northvolt, le processus peut se faire en moins de 15 mois. Si le processus s'allonge, c'est que l'entrepreneur n'a pas déposé dans son étude d'impacts toutes les informations requises.

POUVOIR DE DÉCISION

Depuis sa création en 1978, le BAPE a souvent été affublé de l'expression *tour de Pise*, car ses prises de position penchaient toujours du même bord, soit celui des promoteurs. Toutefois, cela n'a pas toujours été le cas. Par exemple, le projet GazoduQ, qui a fait l'objet de 533 mémoires dont 90 % étaient contre le projet, n'a pas reçu l'appui du BAPE.

Le premier ministre Legault avait, dès le début des annonces du projet, vanté les mérites de ce projet qui devait permettre de réduire les GES puisqu'il remplacerait le charbon uti-



Avec notre régime capitaliste, aucun gouvernement au pouvoir ne voudra imposer des règles qui prioriseraient l'environnement au détriment de l'économie.

lisé dans les usines en Europe. Cette affirmation n'étant appuyée par aucun fait, il avait vite été débouté par les participants lors de l'audience. Vu la pression du grand public, le Conseil des ministres du gouvernement Legault a dû refuser le projet, non pas pour des raisons environnementales, mais plutôt pour des raisons politiques. Les résultats exposaient le gouvernement à une perte potentielle de votes aux élections suivantes s'il donnait son autorisation.

On peut se questionner à savoir s'il est normal qu'un gouvernement ait le dernier mot pour accepter un projet industriel malgré des avis défavorables au projet selon le rapport du BAPE. Le projet Nouveau Monde Graphite en est un bon exemple.

Le gouvernement caquiste avait refusé d'écouter les avis du BAPE, qui recommandait au ministère de l'Environnement « d'attendre les résultats de nombreuses études et analyses hydrogéologiques, afin d'évaluer adéquatement les risques pour la rivière Matawin et le lac Taureau ». De plus, le BAPE avait souligné que l'entreprise n'avait pas pris le temps d'aller chercher

l'acceptabilité sociale avec le Conseil des Atikamekw de Manawan. Malgré ces mises en garde majeures, la CAQ a donné son aval au projet.

Force est de constater qu'avec notre régime capitaliste, aucun gouvernement au pouvoir ne voudra imposer des règles qui prioriseraient l'environnement au détriment de l'économie.

Doit-on accepter bêtement que le BAPE n'ait pas le pouvoir de décider de la valeur d'un projet ou qu'il ne puisse pas imposer de changements sans s'en remettre à un Conseil des ministres, qui n'a que le développement économique en tête?

UN ORGANISME INDÉPENDANT

À mon avis, dans le contexte de la destruction massive mondiale des écosystèmes et de la biodiversité, il faudrait mettre fin au pouvoir politique de décider si un projet industriel peut aller de l'avant. Il faudrait plutôt s'en remettre à une instance indépendante qui aurait comme mission première la protection de l'environnement. Le BAPE serait tout désigné pour remplir ce mandat.

Voici en guise de réflexion un cadre de fonctionnement de cet organisme :

- 1) Nommer les commissaires pour cinq ans après approbation des deux tiers des députés.
- 2) Établir des balises strictes à respecter afin de pouvoir juger de la qualité des projets.
- 3) Soumettre les commissaires à un code d'éthique strict.
- 4) Prendre des décisions en fonction de leur mission qui est de protéger l'environnement et les écosystèmes.
- 5) Dépolitiser les décisions et retirer l'influence des lobbies industriels.
- 6) Retirer la prédominance des facteurs économiques dans la prise de décision.
- 7) Donner le pouvoir aux commissaires d'imposer de nouvelles études, quand ils jugent les données insuffisantes, avant de prendre une décision.
- 8) Rendre exécutoire le pouvoir décisionnel du BAPE.
- 9) Rendre les commissaires imputables légalement de toute décision ne correspondant pas à leur mission.
- 10) Mettre fin à l'utilisation du terme développement durable, qui met le développement économique, environnemental et social dans un rapport qui donne toujours la préséance à l'économie.
- 11) Soumettre au processus du BAPE tout projet industriel ayant des impacts environnementaux. Par conséquent, on devrait retirer de la loi tout seuil minimum comme celui dans le domaine minier où tout projet sous 2 000 tonnes de traitement de minéraux par jour n'est pas obligé de passer par des audiences publiques.

Il est évident qu'aucun gouvernement ou entreprise ne voudra s'engager dans une telle structure. Au contraire, il semble que le gouvernement désire réviser le fonctionnement du BAPE afin d'en accélérer le processus.

Seul un référendum national pourrait forcer tout gouvernement à établir une structure indépendante. Cette instance aurait une influence majeure sur les gouvernements en place qui chercheraient davantage à développer un modèle industriel respectueux de nos milieux naturels. Cette nouvelle façon de faire nous propulserait à l'avant-plan mondialement. ◀

SALAIRE

VIE PERSONNELLE

CHARGE DE TRAVAIL

Y'A DES LIMITES

80 000 PROFESSIONNELLES EN SOINS EN NÉGO

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

[FIQSANTE.QC.CA/NEGO](https://fiqsante.qc.ca/nego)

Pierre Dubuc Gabriel Nadeau-Dubois a lancé le débat sur le programme de Québec solidaire.

Un programme pour un pays (1)

L'exercice sera à l'ordre du jour pour tous les partis politiques en vue de la prochaine campagne électorale, mais il prend une signification particulière pour les partis qui veulent faire du Québec un pays.

Pour élaborer sérieusement un programme et une stratégie politiques, il faut préalablement déterminer les caractéristiques du monde dans lequel nous vivons, la place du Canada et du Québec dans ce monde, de même que les intérêts des différentes classes sociales de notre société, les rapports entre elles, et préciser celles que le parti veut représenter.

L'ARRIÈRE-PLAN HISTORIQUE

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le monde se divise entre deux blocs – impérialiste et socialiste – en « guerre froide » l'un contre l'autre. Pour contrer l'attrait du socialisme, les pays avancés font des concessions aux classes ouvrière et populaire et aux nations opprimées. Au Canada, comme dans les autres pays avancés, c'est l'instauration des programmes sociaux et, au Québec, la Révolution tranquille. Ces trente années sont connues sous le vocable des « trente Glorieuses ».

Lorsque Gorbatchev agite le drapeau blanc avec sa *glasnost* et sa *perestroïka*, le message est reçu dix sur dix par les dirigeants du monde capitaliste : l'URSS capitule. Finies les concessions au mouvement syndical. Thatcher casse la grève des mineurs, Reagan licencie les contrôleurs aériens, Mulroney s'en prend aux chômeurs, Lévesque se coltelle avec le Front commun. Le démantèlement de l'État-providence est à l'ordre du jour avec la déréglementation, les privatisations et la libéralisation de l'économie (libre-échange).

Avec la chute du mur de Berlin et la dissolution de l'Union soviétique, le capitalisme triomphe avec arrogance. Il n'y a plus d'alternative, proclame Thatcher. Le livre de Francis

Fukuyama, *La fin de l'histoire*, confirme, aux yeux des vainqueurs, la victoire absolue et définitive de la démocratie libérale.

Le marché socialiste est démantelé. Les pays de l'ancien bloc soviétique sont intégrés dans l'économie capitaliste. En Asie, la Chine est admise dans l'Organisation mondiale du commerce, les multinationales délocalisent leurs activités des pays avancés vers la Chine. Au Canada, la famille Desmarais de Power Corporation pilote des délégations commerciales en Chine. Les États-Unis s'imaginent à la tête d'un immense marché mondial sans frontières, redonnant vie à la théorie de l'ultra-impérialisme.

LA LOI DU DÉVELOPPEMENT INÉGAL

Mais, n'en déplaise à Fukuyama, l'histoire aura une suite. La bourgeoisie nationaliste russe, regroupée autour du KGB et de sa myriade d'entreprises, et représentée par Vladimir Poutine, réagira au dépeçage du pays par les multinationales étrangères et leurs alliés russes. Selon Catherine Belton, autrice du livre *Les hommes de Poutine. Comment le KGB s'est emparé de la Russie avant de s'attaquer à l'Ouest* (Talent Éditions, 2021), la Russie s'est détournée irrévocablement d'une intégration mondiale menée par l'Occident, lors de l'arrestation de l'homme le plus riche du pays, Mikhaïl Khodorskovski, alors qu'il était sur le point de vendre son entreprise YukosSibneft à Exxon Mobil pour 25 milliards \$, sept ans seulement après l'avoir achetée pour 300 millions \$.

En Chine, Deng Xiaoping ouvre le marché chinois aux entreprises étrangères et encourage le développement, dans la plus grande discrétion, d'un capitalisme national. Les Chinois copient allègrement les procédés de fabrication des industriels occidentaux, si bien que leurs entreprises en viennent à les concurrencer avec succès.

Puis, la Chine se met à exporter à travers le monde une partie des gigan-



Photo : CANVA

Pour élaborer sérieusement un programme et une stratégie politiques, il faut préalablement déterminer les caractéristiques du monde dans lequel nous vivons.

tesques capitaux, accumulés dans le cadre de son industrialisation, pour mettre la main sur les ressources naturelles nécessaires pour assurer son développement. La politique, connue sous l'appellation « Route de la soie », a les caractéristiques classiques de l'impérialisme avec le financement d'exploitations minières, de routes, de voies ferrées et de ports pour extraire les richesses naturelles d'un pays et les acheminer en Chine.

Subitement, avec une économie plus performante, la Chine de Xi Jinping conteste la domination américaine. Le choc est brutal. L'Occident s'était endormi avec, entre les mains, *La fin de l'histoire* et se réveille avec *Le Choc des civilisations*, le livre de Samuel Huntington. Une fois de plus, la loi fondamentale du capitalisme – la loi du développement inégal des économies – a produit sa conséquence inévitable, la lutte pour le repartage du monde et des sphères d'influence entre les grandes puissances.

L'ATOUT MILITAIRE

Désormais désavantagés économiquement face à la Chine, les États-Unis ont cependant une carte maîtresse dans leur jeu : leur puissance militaire. Reniant la promesse faite à Gorbatchev de ne pas « élargir d'un pouce » le territoire de l'OTAN, ils intègrent par vagues successives dans cette alliance militaire les pays de l'ex-bloc soviétique jusqu'aux portes de l'Ukraine, tout en sachant que son adhésion à l'OTAN est un *casus belli*, Napoléon et Hitler ayant envahi la Russie par les steppes ukrainiennes.

Au Moyen-Orient, le déclenchement des hostilités par le Hamas le 7 octobre avait pour objectif politique d'empêcher la conclusion d'un traité

entre l'Arabie saoudite et Israël, sous l'égide des États-Unis, dans le but de contrer l'Iran. Selon le journaliste du *New York Times*, Thomas Friedman, le projet d'entente est toujours sur la table et c'est pour ne pas le compromettre que Biden s'oppose à l'invasion de Rafah par Israël et se fait l'apôtre de la solution de deux États, condition *sine qua non* posée par Ryad. Selon Friedman, les Saoudiens s'engageraient dans le cadre de cette entente à freiner les investissements chinois dans leur pays.

Ainsi, les guerres en Ukraine et à Gaza débordent leur cadre national et doivent être analysées dans le contexte de l'affrontement entre grandes puissances, comme je l'ai démontré, dans le cas de l'Ukraine, dans mon livre *Le Québec et la guerre en Ukraine*.

L'ISLAM COMME ALTERNATIVE?

La dissolution de l'URSS a jeté le discrédit sur le socialisme comme référence dans le combat contre l'impérialisme. La Russie ne se prétend pas socialiste et la Chine parle d'un socialisme aux caractéristiques chinoises, bien loin de l'ancien internationalisme socialiste.

Dans plusieurs régions du monde, les idéaux socialistes ont été remplacés par l'islamisme, ce qui représente une énorme régression idéologique. L'identification religieuse remplace la nationalité, la charia le programme démocratique et l'Oumma – la communauté des fidèles – les nations. L'offensive islamiste n'exclut pas les pays avancés, où la confrérie des Frères musulmans cherche à élargir le champ d'influence de l'islam.

LE CANADA ET LE QUÉBEC

Dans ce nouvel environnement mondial, le Canada est sommé de limiter ses relations avec la Chine et de s'aligner sur les États-Unis : bannissement de Huawei, veto américain sur tout projet de libre-échange avec Beijing lors du renouvellement de l'ALENA, augmentation du budget militaire.

Au plan économique, le Canada est aussi contraint de s'inscrire dans le plan Biden de « transition écologique », un terme trompeur pour camoufler les préparatifs de guerre : mégasubventions à la filière batterie, intensification de l'exploitation minière, intégration énergétique.

Le Québec n'y échappe pas avec, entre autres, le projet à l'étude d'une grande boucle reliant les centrales de Churchill Falls, Muskrat Falls et, éventuellement, Gull Island au réseau de la Nouvelle-Angleterre en passant par les provinces maritimes avec un retour vers le Québec pour profiter des réservoirs d'Hydro-Québec comme « batteries » pour stocker les surplus de production éoliens et solaires des États-Unis. Le Québec perdrait alors le contrôle sur Hydro-Québec.

DES ENJEUX À DÉBATTRE

Un parti politique, qui veut faire du Québec un pays, comme le PQ et QS, doit impérativement se prononcer sur ces questions : la politique étrangère (alignement sur la politique belliciste des États-Unis et du Canada ou renouer avec la tradition pacifiste du Québec); la laïcité, l'islam et la question des femmes; l'intégration énergétique nord-américaine. ◀

(à suivre)



Informez, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! JACQUES GUAY

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc
Rédacteur en chef adjoint
Simon Rainville
Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea
Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteur d'épreuves
Louis Bourgea
Abonnements
Louis Bourgea
Adjoint administratif
Vyvan Dorais
Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmestres
Louis Bourgea
Mathieu Roy
Collaboration spéciale
Simon Banville
André Binette
Boris IRÉQ
Bruno Marquis

Campagne de soutien

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT' JOURNAL
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 \$. Édition électronique : 30 \$ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux Amis : 100 \$ ou plus. Abonnement de groupe : 1 \$ l'exemplaire

La question autochtone

Selon un récent jugement de la Cour suprême

La clause dérogatoire autochtone

André Binette

La « Charte canadienne des droits et libertés », qui recouvre les articles 1 à 34 de la « Loi constitutionnelle de 1982 », contient en son cœur le pouvoir d'assurer la souveraineté parlementaire fédérale ou provinciale en insérant dans une loi une clause de dérogation aux droits individuels que la Charte garantit.

Une telle clause dérogatoire, ou clause nonobstant, a été ajoutée aux lois 21 sur la laïcité et 96 sur la langue française par l'Assemblée nationale dominée par le gouvernement Legault.

Ces clauses dérogatoires, ou de souveraineté parlementaire, sont actuellement contestées devant les tribunaux. Il y a quelques semaines, la Cour d'appel a déclaré valide cet usage préventif de la clause dérogatoire (au sens de prévenir une contestation judiciaire) dans la loi 21. Cette affaire sera portée devant la Cour suprême par la commission scolaire English Montreal.

HISTORIQUE

Les clauses dérogatoires sont apparues en droit canadien dans la *Déclaration canadienne des droits*, une loi fédérale adoptée par le gouvernement conservateur de John Diefenbaker en 1960.

Celui-ci était certes un défenseur des libertés individuelles, mais comme

tout bon conservateur de l'Ouest canadien, venant d'une province dont la capitale se nomme Regina (reine en latin), il était un fervent admirateur des institutions britanniques. La souveraineté parlementaire, issue de la *Glorious Revolution* britannique de 1688, un siècle avant la Révolution française, était pour lui un héritage de civilisation.

La Déclaration canadienne a été complétée par la modification simultanée de la *Loi sur les mesures de guerre*, adoptée en 1914, afin d'y insérer la toute première clause dérogatoire canadienne. Cette clause dérogatoire primitive allait plus loin que ce que permet l'article 33, puisqu'elle recouvrait les actes administratifs, même illégaux, du pouvoir exécutif, un euphémisme qui inclut les interventions des forces policières ou armées. La clause dérogatoire primitive, toujours en vigueur en octobre 1970, était un blanc-seing préventif pour l'abus de pouvoir fédéral qui allait suivre.

Cette clause de souveraineté parlementaire ne pouvait protéger que les abus fédéraux, puisque, pour des raisons constitutionnelles, la Déclaration des droits ne pouvait être appliquée aux provinces. Aujourd'hui, le Canada fait la morale au peuple québécois sur l'usage de la clause de souveraineté parlementaire.

LE DROIT AUTOCHTONE

En ayant ces considérations à l'esprit, j'ai pris connaissance du jugement



La Cour suprême a fait de l'article 25 l'équivalent autochtone d'une clause dérogatoire, qui préserve l'équivalent autochtone de la souveraineté parlementaire.

du 28 mars dernier de la Cour suprême dans un tout autre domaine constitutionnel, le droit autochtone. Ce jugement, dans l'affaire *Dickson c. Vuntut Gwitchin First Nation* (une Première Nation du Yukon) peut nous donner un avant-goût de la décision à venir de la Cour suprême sur la validité des clauses dérogatoires québécoises.

Dans cette affaire, la Cour suprême examine et met en œuvre pour la première fois, dans une décision serrée à quatre contre trois avec une dissidence de la première juge autochtone, une autre disposition de la Charte canadienne, l'article 25, qui se lit comme suit :

« 25. Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés – ancestraux, issus de traités ou autres – des peuples autochtones du Canada, notamment :

- a) aux droits et libertés reconnus par la proclamation royale du 7 octobre 1763;
- b) aux droits ou libertés existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis. »

C'est dans la *Proclamation royale*, émise quelques mois après la signature du *Traité de Paris* qui scellait la Conquête, qu'apparaît pour la première fois la notion de droits ancestraux, qui sont par nature des droits collectifs. Le droit canadien, en principe, a reconnu depuis son origine les droits collectifs autochtones, même si en pratique ils étaient *honoured in the breach* (honorés dans leur violation), comme disent les Anglais. La reconnaissance formelle des droits ancestraux ne faisait pas le poids devant la nature coloniale du Canada.

L'article 25 vise à partiellement et tardivement faire contrepoids à cet état de choses. Les faits dans cette affaire sont importants. Madame Dickson se présente aux élections au conseil de bande de la réserve. Elle est originaire de cette communauté, mais vit maintenant à 300 kilomètres de distance et ne

peut envisager d'y retourner en raison de la condition médicale de son enfant.

La Cour suprême a accordé dans le passé le droit de vote aux membres vivant hors réserve, mais le conseil de bande a adopté un règlement qui interdit à ceux-ci de se porter candidats, pour le motif que le lien entre les chefs et le territoire a de tout temps été considéré essentiel. La plaignante soutient que son droit à l'égalité conféré par la Charte n'a pas été respecté, ce qui soulève un conflit direct entre les droits individuels canadiens et les droits collectifs autochtones.

Les juges majoritaires ont choisi de faire prévaloir ces derniers. Ils ont écrit : « L'art. 25 agit comme contrepoids en assurant la protection des intérêts collectifs autochtones en tant que bienfait social et constitutionnel à l'avantage de l'ensemble des Canadiens. » Et ceci : « Cela entraîne l'application de l'art. 25 en tant que bouclier protecteur, mettant ainsi le droit collectif à l'abri de la revendication individuelle fondée sur la Charte. »

La Cour suprême a fait de l'article 25 l'équivalent autochtone d'une clause dérogatoire, qui préserve l'équivalent autochtone de la souveraineté parlementaire, quand celle-ci défend l'identité collective d'une nation. C'est un raisonnement parallèle à celui employé par le gouvernement du Québec lors de l'adoption des lois 21 et 96. Si elle est cohérente, la Cour suprême sera d'accord avec ce dernier. Écrira-t-elle que la laïcité est un bienfait pour l'ensemble des Canadiens?

Pour sa part, la juge autochtone d'origine abénaki aurait donné raison à la plaignante pour le motif que la discrimination à l'endroit des membres hors réserve est démontrée. Ce sera trop demander que le jugement de la Cour suprême sur la loi 21 soit unanime. ◀

L'auteur est avocat constitutionnaliste

HONTE À Bell

Bell supprime et délocalise les emplois tout en enregistrant des bénéfices records. Dites à Bell de prioriser les travailleurs, pas l'avidité des actionnaires.

UNIFOR Québec honteabell.ca

Pour la promotion du fait français,
Pour la valorisation de l'histoire du Québec,
Pour l'appartenance au territoire,
Pour l'autodétermination...
...pour la souveraineté !

SNEQ
Société nationale de l'Est du Québec
www.sneq.quebec

DEVENEZ MEMBRES !

La question nationale

Note sur le mode d'accession à l'indépendance

Le référendum n'est pas obligatoire

André Binette

Le Parti Québécois a opté pour l'accession du Québec à l'indépendance par référendum avant les élections du 15 novembre 1976. C'était un choix stratégique qui n'était dicté ni par le droit international ni par le droit canadien. Il n'existe à ce jour aucune obligation juridique de tenir un référendum pour accéder à l'indépendance.

En fait, dans le cas du Québec, l'accession à l'indépendance ne se fait pas par référendum, qui ne fait qu'exprimer la volonté du peuple québécois. Cette accession se fait après le référendum, soit par une entente avec le Canada ou par une déclaration unilatérale d'indépendance.

Seules ces deux dernières possibilités sont déterminantes pour le droit international. Elles sont toutes les deux légales. Le référendum est une option qui n'est pas déterminante.

Dans tous les cas, sur le plan juridique, le processus d'accession à l'indépendance n'est pas déclenché par le peuple québécois dans un référendum, mais par l'Assemblée nationale en exerçant sa souveraineté parlementaire.

A. LE DROIT INTERNATIONAL

Historiquement, les nouveaux États sont apparus par deux moyens différents : une entente avec l'État prédécesseur (le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège), ou une

déclaration unilatérale d'indépendance (DUI) avec ou sans usage de la force (les États-Unis, Israël, le Kosovo, les États issus de l'ex-URSS ou de l'ex-Yougoslavie).

Le droit international contemporain privilégie le premier moyen, mais n'exclut nullement le second. Dans le cas québécois, l'usage de la force est exclu. Le choix est donc entre une entente avec le Canada ou une DUI pacifique, reconnue par le Canada et par d'autres États.

Le référendum est simplement un moyen pratique et répandu de connaître la volonté populaire. Le fait que ce moyen soit fréquemment utilisé dans le monde n'en fait pas une obligation juridique. Il existe un autre moyen de vérifier la volonté populaire, qui est l'élection référendaire suivie de l'exercice de la souveraineté parlementaire.

Cet autre moyen était valide selon le droit international de 1973 et le demeure à ce jour. Les Tchèques et les Slovaques se sont séparés pacifiquement en 1992 sans référendum au moyen de la souveraineté parlementaire.

Dans le cas du Kosovo, le référendum a eu lieu plus de dix ans avant la DUI. Dans le cas de Taïwan, l'indépendance est une réalité effective sans qu'il y ait eu ni référendum ni DUI. Il existe une plus grande variété de possibilités, toutes légales en droit international, que la voie retenue par le PQ.



Le référendum est simplement un moyen pratique et répandu de connaître la volonté populaire.

Le droit international est indépendant de celui de l'État prédécesseur. La Cour internationale de Justice (CIJ) a rappelé en 2010 dans son jugement dans l'affaire du Kosovo que la légalité d'une DUI ne dépend nullement de sa légalité dans le droit interne de l'État prédécesseur.

La DUI du Kosovo était nécessairement illégale en droit serbe, tout comme la DUI des États-Unis était illégale en droit britannique en 1776. La CIJ a souligné que les DUI sont légales en droit international au moins depuis 1776. Elle a ajouté que, pour elle, ce qui compte c'est ce qui se passe après.

Cela dit, une DUI québécoise ne serait pas nécessairement illégale en droit canadien, ce qui est exceptionnel.

B. LE DROIT CANADIEN

Il n'existe aucune obligation de tenir un référendum pour accéder à l'indépendance du Québec en droit canadien. Une telle obligation n'existe ni dans la Constitution canadienne, ni dans la loi

sur la clarté adoptée par le gouvernement Chrétien en 2000, ni dans une autre loi fédérale, ni dans le *Renvoi sur la sécession du Québec*, un jugement de la Cour suprême de 1998.

Le droit canadien veut plutôt que si le Québec choisit de procéder par référendum, certaines conditions discutables s'y rattachent. Un référendum gagnant pour le OUI entraîne pour le Canada l'obligation de négocier de bonne foi les termes de l'indépendance, selon la Cour suprême dans le *Renvoi*, si l'Assemblée nationale fait la demande d'ouvrir de telles négociations.

Si le Canada est de mauvaise foi, ou si les parties sont toutes deux de bonne foi, mais ne peuvent arriver à une entente dans un délai raisonnable, le Québec pourrait émettre par son Assemblée nationale une DUI qui serait non seulement valide en droit international, mais aussi en droit canadien, ce qui est unique au monde.

Les mouvements souverainistes de Catalogne et d'Écosse citent comme référence le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*. Ils aimeraient bien que les cours suprêmes d'Espagne et du Royaume-Uni décident la même chose. Ceci faci-

literait considérablement leur accession à l'indépendance.

Aucun mouvement souverainiste sur la planète n'est dans une position juridique aussi favorable que le mouvement souverainiste québécois parce que c'est le seul cas où une DUI pourrait être légale dans le droit interne de l'État prédécesseur. Ceci faciliterait une accession pacifique à l'indépendance même si elle était unilatérale. Cette interprétation du *Renvoi* a été confirmée par la Cour d'appel du Québec dans une autre affaire en 2005.

Les mêmes résultats pourraient être obtenus par une élection référendaire. Celle-ci entraînerait les mêmes conséquences en droit international que la voie référendaire. L'élection référendaire permettrait de déterminer la volonté majoritaire du peuple québécois si la question de la souveraineté était placée au cœur de cette campagne.

La seconde condition est de ne pas confondre la volonté populaire avec une majorité parlementaire. La majorité parlementaire est issue d'un mode de scrutin particulier qui est souvent contesté. Un parti élu avec moins de 50 % des voix, ce qui est la norme au Québec, n'aurait pas le mandat historique d'accéder à l'indépendance.

Cependant, un parti élu avec 40 % des voix, qui forme un gouvernement majoritaire, pourrait réaliser l'indépendance sans référendum s'il recevait l'appui d'un autre parti souverainiste qui aurait 15 % des voix. L'important est que le total soit supérieur à 50 %.

Une telle démarche d'accession à l'indépendance serait clairement légale en droit international et ne serait nullement illégale en droit canadien. ◀

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

« Vive la liberté, vive l'indépendance! »

François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier
Patriote pendu le 15 février 1839

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY
DÉPUTÉ | SAINT-HYACINTHE—BAGOT
BLOC QUÉBÉCOIS
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca
450 771-0505 1 800 463-0505

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères

1625, boul. Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7
xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca
(450) 652-4442

BLOC QUÉBÉCOIS

Louise Chabot
Députée de Thérèse-De Blainville

450-965-1188
louise.chabot@parl.gc.ca
8, rue Saint-Charles
Sainte-Thérèse QC J7E 3J9

BLOC QUÉBÉCOIS

Une voix forte à Ottawa pour les gens d'ici !

La politique internationale

Une utilisation malhonnête et trompeuse

Communauté internationale dites-vous?

Bruno Marquis

Les journaux d'ici et d'ailleurs utilisent encore souvent le terme « communauté internationale » pour représenter un groupe de pays exprimant une prise de position ou un jugement à l'encontre d'un ou plusieurs autres pays. Seulement en avril, le terme s'est par exemple retrouvé quinze fois dans les pages du « Devoir », neuf fois dans celles du « Journal de Montréal » et une fois dans celles d'« Acadie Nouvelle ».

Imaginerions-nous par exemple, dans un groupe plus restreint, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et l'Autriche réprimander politiquement l'Italie et la Suisse?

Sans compter que le mot « communauté », qui est un mot à connotation positive qui suggère l'intérêt commun de ses membres, est presque toujours utilisé ici de façon négative en mettant en opposition deux parties de son tout. La preuve, encore une fois, dans cet enchevêtrement de contradictions, que le ridicule ne tue pas!

UNE ABSENCE DE FONDEMENT JURIDIQUE

Le terme « communauté internationale », faut-il le rappeler, n'a pas de fondement juridique. Il ne regroupe ni l'ensemble des habitants de la planète ni l'ensemble des pays du globe. Il est d'ailleurs insensé que ce terme, qui se veut par définition regrouper tous les pays ou tous les habitants de la planète, puisse servir à condamner, comme c'est souvent le cas, un pays ou un groupe de pays ou d'habitants qui font eux-mêmes partie de son entité.

QUI EN FAIT PARTIE?

Mais en fait, ce qui pose bien davantage problème, particulièrement en termes de communication et plus encore de désinformation, c'est qu'on ne sait jamais clairement quels pays sont ainsi compris dans cette supposée « communauté internationale » s'opposant à un pays ou à groupe de pays.

De notre point de vue occidental et à la lumière des textes dans lesquels on retrouve ce terme, il appert qu'il s'agit le plus souvent :



Lorsque le terme communauté internationale est utilisé en Occident, il désigne les États-Unis et quiconque va dans leur sens. — Noam Chomsky

- soit des États-Unis et de leurs États vassaux ou de leurs alliés de circonstance,
- soit du G7 (dominé bien sûr par les États-Unis),
- soit des pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (l'OTAN, cette détestable organisation militaire, sous la coupe des États-Unis, qui sème la pagaille en Europe),
- soit parfois du G20,
- ou soit encore – plus rarement – des pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ce qui relève encore une fois de l'absurdité, puisque cette organisation regroupe essentiellement tous les pays du monde.

SYNONYME D'ÉTATS-UNIS

C'est probablement le linguiste et philosophe américain Noam Chomsky qui définit le mieux ce terme tel qu'il est utilisé dans nos journaux et par nos politiciens : « Lorsque le terme communauté internationale est utilisé en Occident, écrit-il, la communauté internationale désigne les États-Unis et quiconque va dans leur sens. » Il arrive donc ainsi que cette soi-disant communauté internationale ne regroupe en fait... que les États-Unis.

Ne serait-il pas beaucoup plus honnête, de la part de nos journaux et des agences de presse, de toujours définir clairement à quels pays on fait précisément référence dans tel ou tel article? À titre d'exemple, une nouvelle comme « La communauté internationale a accusé l'Iran... » pourrait devenir en réalité : « Les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada et Israël ont accusé l'Iran... ».

Il serait d'ailleurs intéressant, dans le cas qui suit, de connaître à qui l'on fait expressément référence quand on écrit « La communauté internationale demande à la Chine, à l'Inde et à d'autres pays de réduire... », cette « communauté internationale » n'incluant nécessairement pas ici ces deux pays, la Chine et l'Inde, qui sont les plus peuplés de la planète, ni un certain nombre d'autres pays...

L'utilisation fréquente de ce terme imprécis – la communauté internationale – nous offre en fait une fausse image du monde. Elle est malhonnête et trompeuse et s'inscrit bien davantage dans une tentative de brouiller les pistes, de désinformation en somme, et de propagande, que de nous bien informer. Les journaux, qui ont mission de nous informer et de bien nous informer, devraient en prendre note! ◀

UN SYNDICAT POUR
TOUT LE MONDE

UNIFOR
lesyndicat | Québec
uniforquebec.org

La scène internationale

Des livres québécois mis à l'index

Un vent de censure aux États-Unis

Luc Allaire

La censure aux États-Unis est un phénomène en croissance, dénoncent les syndicats de l'éducation National Education Association (NEA) et American Federation of Teachers (AFT). Durant l'année scolaire 2022-2023, 136 injonctions de censure dans le milieu de l'éducation (educational gag orders) ont été adoptées dans 36 États. Cela représente une augmentation de 250 % par rapport à l'année précédente. En 2021-2022, il y avait eu 54 ordres de censure dans 22 États.

Actuellement, 2 532 livres sont interdits dans des États républicains. Parmi les livres interdits, on trouve la biographie de Roberto Clemente: *Pride of the Pittsburgh Pirates*, parce que Roberto Clemente parle du racisme qu'il a subi quand il a commencé sa carrière comme joueur de baseball.

Le roman graphique *Maus* sur l'holocauste est interdit, car les autorités souhaiteraient que soit « enseigné un holocauste plus agréable (*teach a nicer Holocaust*) ». Sont aussi interdits *Le journal d'Anne Frank*, *Des souris et des hommes*, de John Steinbeck et *La servante écarlate*, de Margaret Atwood.

DES LIVRES QUÉBÉCOIS INTERDITS

Certains livres québécois sont aussi à l'index comme *Le rose, le bleu et toi* d'Élise Gravel (*Pink, blue and you*), un

livre sur les stéréotypes de genre où l'on pose des questions comme : est-ce que les garçons ont le droit de pleurer? Est-ce que les filles peuvent être des patronnes?

Lorsque ce livre a été interdit au début de 2023, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion déposée par la porte-parole de Québec solidaire Manon Massé pour dénoncer la censure dont est victime l'auteur et illustratrice québécoise Élise Gravel aux États-Unis.

Plus récemment, en février 2024, une candidate républicaine au poste de secrétaire d'État du Missouri a brûlé au lance-flammes un livre jeunesse québécois traitant de questions liées à la sexualité, le livre *Tout nu!* (*Naked* en anglais) écrit par Myriam Daguzan Bernier et illustré par Cécile Ganépy.

Cet ouvrage, conçu comme un dictionnaire sur la sexualité, s'adresse aux jeunes et aux adolescents. Il a remporté le Prix du livre jeunesse de Bibliothèques de Montréal en 2020. « Dans une vidéo diffusée sur le réseau social X, Valentina Gomez affirme qu'une fois élue comme secrétaire d'État, elle compte brûler tous les ouvrages qui endoctrinent et sexualisent nos enfants. »

Ce torrent de censure ne touche pas que les livres. Il y a aussi une prolifération d'efforts législatifs pour restreindre l'enseignement dans 18 États. Ces restrictions touchent des sujets comme la



La censure aux États-Unis est un phénomène en croissance. Durant l'année scolaire 2022-2023, 136 injonctions de censure dans le milieu de l'éducation (educational gag orders) ont été adoptées dans 36 États.

race, le genre, l'histoire américaine et les identités LGBTQ+.

Ainsi, le gouverneur républicain de la Floride, Ron DeSantis a fait adopter le Stop W.O.K.E. Act, qui interdit aux enseignantes et enseignants des écoles secondaires d'utiliser le mot *esclavage* dans les cours d'histoire et de traiter du mouvement des droits civiques.

Pour Ron DeSantis, le mot *wake* ne signifie pas « élever sa conscience », mais « *Wrongs to Our Kids and Employees* ». Il prétend que les programmes scolaires tentent d'endoctriner les jeunes et qu'un programme de formation ne doit

pas faire en sorte qu'un élève blanc puisse se sentir coupable du fait qu'un de ses ancêtres ait été un propriétaire d'esclaves.

Plusieurs personnes se sont objectées en disant : « Cette loi ne respecte pas la liberté académique et la liberté d'expression. » Pourtant, cette loi est difficile à contester devant les tribunaux parce que le législateur a pris bien soin de ne pas dire clairement ce que la loi requiert. « Il y a tellement d'ambiguïtés dans le texte de la loi que cela crée un fossé entre ce que la loi dit et ce que les gens en comprennent », affirme la National Education Association, le principal syndicat de l'éducation aux États-Unis.

SI LA LOI EST AMBIGÜE, SON APPLICATION EST BIEN RÉELLE

Ce que le personnel de l'éducation perçoit de cette loi, c'est qu'il ne peut plus aborder certains sujets comme la diversité, l'équité et l'inclusion. Légalement, un enseignant peut continuer à enseigner l'histoire des États-Unis, mais comme il doit faire tellement attention aux mots qu'il utilise, il n'aborde pas certains sujets de crainte d'être poursuivi, accusé, voire congédié.

Cette loi Stop W.O.K.E. touche aussi d'autres matières. Plus de 50 manuels de mathématiques ont été retirés, car on y retrouvait des graphiques faisant référence à des sciences sociales. Ainsi, un livre de maths qui encourageait les élèves à travailler ensemble à résoudre des problèmes a été retiré, car il faisait la promotion de l'apprentissage coopératif.

Ces lois ont un effet d'entraînement dans des États où il n'y a pas de lois sur la censure. Selon un sondage de la Corporation Rand, un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants s'auto-censurent, partout aux États-Unis.

Cela a aussi un impact sur le personnel professionnel. Ainsi, un représentant de la NEA a demandé à une bibliothécaire d'une école primaire en Floride pourquoi elle avait retiré de nombreux livres de la bibliothèque, même si personne ne le lui avait demandé. « Je retire ces livres par crainte de perdre mon emploi. Je fais de la prévention, je ne veux pas être questionnée sur le contenu d'un livre en particulier », a-t-elle répondu.

DES ACTIONS EN JUSTICE

En décembre 2023, le syndicat de l'Iowa affilié à la NEA a intenté une poursuite contre une loi de l'État visant à bannir des livres et à interdire des discussions en classe sur l'identité de genre et la sexualité dans les écoles primaires.

Cette loi a été invalidée par un juge fédéral selon les motifs suivants : « La loi est incroyablement large » et elle « est peu susceptible de satisfaire le premier amendement sous n'importe quelle norme de contrôle. »

En février 2024, le syndicat affilié à la NEA en Géorgie a poursuivi le district scolaire de Cobb County, afin de défendre une enseignante de 5^e année, Katie Rinderle, qui avait été congédiée pour avoir lu en classe le livre *My Shadow in Purple*, un livre approprié pour des enfants de 10 ans sur l'acceptation de soi et l'identité de genre. La poursuite demande le retrait des politiques de censure du district et que madame Rinderle soit réembauchée.

Lors de son témoignage, Katie Rinderle a déclaré : « La décision du district scolaire de me congédier porte atteinte à la liberté des élèves d'apprendre et à la liberté pédagogique des enseignants. De nombreux éducateurs s'engagent à créer des environnements inclusifs, diversifiés et responsabilisants, exempts de discrimination et de préjudice, garantissant que les élèves LGBTQ+ se sentent en sécurité, puissent s'affirmer et se concentrer sur leur parcours d'apprentissage, car c'est ce que nos enfants méritent. »

Les deux principaux syndicats de l'éducation, NEA et AFT, luttent contre les lois et les règlements intimant au personnel de l'éducation de ne pas aborder certains sujets et de garder le silence, contre les interdictions de livres et contre l'intimidation. Ils dénoncent ces stratagèmes cyniques qui visent à saper l'éducation publique. ◀

65 % : c'est la proportion des enseignantes et enseignants des écoles primaires et secondaires aux États-Unis qui ont décidé de limiter les discussions sur des enjeux sociaux ou politiques dans leur classe.

55 % : c'est la proportion des enseignantes et enseignants qui, bien qu'ils ne soient concernés par aucune loi de censure, décident de limiter leur enseignement autour d'enjeux sociaux ou politiques.

Source : Rand Corporation

Plus de 100 ans de lutte à vos côtés et toujours là pour continuer

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP429) a été et sera toujours là pour ses membres, pour défendre leurs droits.

La lutte continue et ce n'est pas aujourd'hui que cela va s'arrêter. Nous savons démontrer une solidarité et une entraide renforcées par toutes les personnes représentantes syndicales des Cols blancs de l'île de Montréal. Sans relâche, les questions et les inquiétudes de nos membres trouvent une oreille attentive.

D'autres défis seront à surmonter dans l'avenir. En plus des personnes représentantes syndicales, nos Cols blancs peuvent compter sur le Fonds de secours maladie-accident (FSMA), le Programme d'aide aux membres (PAM) et sur le réseau des personnes déléguées sociales (DS) du Syndicat pour faire face à leurs difficultés.

Soyons plus solidaires que jamais !

sfmm429.qc.ca

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal - SCFP



Le développement privé de l'éolien

6,09 milliards \$ pour la priorité accordée au privé

IRÉC

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a publié un rapport qui risque de causer un choc aux clients d'Hydro-Québec. Depuis 2009, les consommateurs ont payé plus de 6,09 G\$ pour la priorité accordée au développement de la filière éolienne par des investisseurs privés. Cette somme assumée par la clientèle de la société d'État est attribuable à un problème de planification énergétique, affirment les auteurs du rapport.

L'ALENA, UN TOURNANT

« Depuis vingt-cinq ans, on a créé les conditions d'une éventuelle privatisation de la production d'électricité au Québec. C'est exactement le modèle qui a été mis en place au tournant des années 2000 quand on s'est conformé à l'ALENA dans le but d'exporter notre électricité. En ce moment, on est à un tournant. La privatisation c'est maintenant que ça se passe », a déclaré Noël Fagoaga, chercheur à l'IRÉC et auteur principal de l'étude.

« La situation dans laquelle on se trouve présentement est le résultat d'une décision politique. Du point de vue des services à la population, elle n'est nullement basée sur une évaluation optimale et ne répond pas à la mission d'Hydro-Québec », a-t-il ajouté.

Après examen des contrats des quatre premiers appels d'offres pour la période 2006-2023, les chercheurs ont chiffré les coûts totaux d'acquisition de l'énergie à près de 10 G\$ pour la

période. En incluant les coûts de surproduction, le montant de la facture grimpe à 11,18 G\$ en 2023 et ira jusqu'à 22,2 G\$ à l'horizon 2035, simplement pour les quatre premiers appels d'offres.

Au cours de la même période, les marges bénéficiaires du secteur éolien se situaient entre 900 M\$ et 1,68 G\$ et gonfleront à jusqu'à 1,79 G\$ et 3,34 G\$ au total à l'horizon 2035, ont calculé les auteurs de l'étude.

« Ce sont des sommes qui vont directement dans les coffres des promoteurs privés qui produisent cette énergie que nous sommes obligés d'acheter en raison des contrats signés avec Hydro-Québec », explique le chercheur à l'IRÉC. N'aurait été la politique de développement privatisé de la filière éolienne, ces sommes se seraient retrouvées d'une façon ou d'une autre dans les poches des Québécois.

UN RÉSEAU SATURÉ

Les auteurs de l'étude ont également chiffré les coûts supplémentaires que le développement de la filière éolienne inflige au service de distribution d'Hydro-Québec puisque la capacité du réseau à intégrer de nouveaux projets arrive à un point de saturation. Le coût s'élève déjà à 1 G\$.

La production électrique supplémentaire prévue par les prochains appels d'offres amènera une augmentation de ce coût et nécessitera la construction de nouvelles infrastructures pour intégrer cet approvisionnement à la distribution.



En ce moment, on est à un tournant. La privatisation c'est maintenant que ça se passe.

LES VILLES À LA MERCI DES PROMOTEURS

En matière de développement régional, la mise en place de la filière éolienne représente une occasion manquée. Les parcs éoliens bénéficient d'une exemption de taxes municipales qui avait initialement été accordée à Hydro-Québec. Aujourd'hui, cette exemption empêche les municipalités d'exercer l'influence nécessaire sur les promoteurs de projet éolien. Si l'État encourage le paiement de redevances aux municipalités, les villes ne disposent d'aucun rapport de force et se retrouvent donc à la merci des promoteurs.

Le développement d'une filière éolienne par Hydro-Québec avec la collaboration des municipalités aurait pu permettre aux deux acteurs de profiter

de revenus compris entre 450 M\$ et 840 M\$ entre 2006 et 2023 et entre 910 M\$ et 1 700 M\$ à l'horizon 2035. En prenant en compte les deux derniers appels d'offres (2 300 MW), ces revenus pourraient augmenter de manière significative.

« L'enjeu de l'énergie c'est la question la plus brûlante du XXI^e siècle. Au cours de leur histoire, les Québécois ont nationalisé l'électricité pour assurer la maîtrise de leur destinée. C'est vital qu'il y ait un débat de société là-dessus. Un jour ou l'autre, il nous faudra choisir entre donner le bénéfice de notre production électrique au privé ou bien en faire un usage pour le bien de la collectivité. Ce choix, il arrive maintenant », a conclu Noël Fagoaga.

In Memoriam Micheline Labelle 1940 - 2024

Le mouvement indépendantiste et progressiste a perdu une de ses plus grandes intellectuelles et militantes. Micheline Labelle est décédée le 16 avril dernier à l'âge de 84 ans après une longue lutte contre le cancer.

Micheline a été professeure dans le département de Sociologie de l'UQAM de 1976 à 2014 et est ensuite devenue professeure émérite.

L'Université a publié un article hommage à Micheline qui fait ressortir ses grandes réalisations pédagogiques, mais aussi ses actions concrètes pour avancer la pensée québécoise dans son domaine.

Le professeur du Département de sociologie Paul Eid souligne que « Micheline a été une pionnière au Québec dans l'étude de l'immigration, des relations ethniques et du racisme, jouant un rôle capital dans l'émergence et le développement d'un pôle de recherche sur ces questions ».

Elle a fait de la formation auprès d'instances syndicales, communautaires et politiques sur différentes questions liées à l'immigration, à la diversité ethnoculturelle, à l'aménagement de la lutte contre le racisme et à la laïcité de l'État.



Micheline Labelle

Le sociologue Rachad Antonius raconte que « le colloque Le devoir de mémoire et les politiques du pardon qu'elle a organisé à l'UQAM en 2005 a réuni des leaders des Premières Nations au Québec et des chercheurs de l'international qui ont travaillé sur les politiques de la reconnaissance et de la réconciliation à mettre en place dans les sociétés déchirées par des événements traumatiques majeurs, rappelle le professeur. L'écho international de ce colloque a incité des chercheurs de l'UQAM à lui donner une suite en 2018. Ses nombreux ouvrages et rapports de recherche constituent un héritage scientifique important qui va laisser sa marque dans le paysage des sciences sociales au Québec et dans la francophonie ».

Intellectuelle engagée, Micheline intervenait régulièrement dans le débat public sur des enjeux sociaux et politiques. Indépendantiste convaincue, elle a milité résolument ces seize dernières années aux Intellectuels pour la souveraineté (IPSO), organisant des tables rondes et des colloques sur les sujets critiques à l'avancement de l'indépendance du Québec. « Elle a développé une perspective sur le vivre-ensemble fondée sur l'interculturalisme propre au Québec, par opposition aux courants multiculturalistes dominants au Canada », indique Rachad Antonius.

Hydro-Québec en débat



UNE INITIATIVE DES CAHIERS SOCIÉTÉ

La nomination d'un nouveau PDG à la tête d'Hydro-Québec offre l'occasion de réfléchir aux orientations, prévisibles, souhaitables ou redoutables, de la société d'État dans un contexte où toutes les questions sont et seront remises à plat par la crise climatique: on pense évidemment aux questions politiques, touchant au rôle des sociétés d'État dans la perspective de l'intérêt national; aux questions économiques, touchant à l'intégration canadienne ou continentale du secteur énergétique; aux questions sociales, touchant la redéfinition de la social-démocratie et des enjeux de justice sociale au vu des bouleversements qui s'annoncent; aux questions de gouvernance, touchant à la culture d'entreprise d'Hydro-Québec; aux questions biophysiques liées aux limites de la consommation et de la croissance; ou aux questions géopolitiques et aux contraintes imposées aux États par le capitalisme globalisé et par ses accessoires militaires.

Ce qui suit est la transcription d'une conversation qui a eu lieu, à l'instigation des Cahiers Société, le 28 août 2023 à l'UQAM. Désireux de contribuer à penser correctement la mission de la société d'État dans le contexte actuel, les Cahiers ont proposé à leurs invités d'entrer dans le labyrinthe par la porte de la nomination de Michel Sabia à la direction d'Hydro-Québec, aussi bien pour explorer la signification et la portée de ce choix selon eux que pour exposer la perspective générale de leur approche de la question énergétique. La rencontre, que présidaient Gilles Labelle et Gilles Gagné, s'est tenue en présence de quelques observateurs.

Éditions du Renouveau québécois
12 \$

Faites votre chèque à l'ordre de l'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@lajournal.info

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Le patrimoine cinématographique

Entrevue avec la cinéaste Myriam Verreault

Rendre accessibles nos trésors du 7^e art

Orian Dorais

A l'approche de notre Fête nationale, j'ai eu envie de parler de préservation du patrimoine, et plus précisément de la sauvegarde d'œuvres marquantes du cinéma québécois. À la mi-avril 2024, la cinéaste Myriam Verreault poussait un cri du cœur, sous la forme d'une publication Facebook dénonçant la quasi-disparition de son premier long-métrage « À l'ouest de Pluton » (2009), coréalisé avec Henri Bernadet.

La réalisatrice, qui a déjà fait l'objet d'un article dans nos pages, soulignait que son film n'est désormais plus disponible sur les plateformes de streaming, ce qui, pratiquement, le relègue aux oubliettes. Tout au long du printemps, la sortie de Verreault a animé les conversations dans le milieu audiovisuel, car plusieurs cinéastes vivent la même situation qu'elle. Même le ministre de la Culture, Mathieu Lacombe, s'est prononcé sur le dossier. Coup d'œil sur la situation avec Myriam Verreault.

Orian Dorais : *À l'ouest de Pluton* est maintenant presque introuvable, qu'est-ce qui vous a mis la puce à l'oreille de cette situation?

Myriam Verreault : Le film est sorti il y a quinze ans et je n'ai jamais été complètement satisfaite de sa distribution. Au moins, pendant un temps, il était disponible sur iTunes et AppleTV, ce qui lui garantissait une présence minimale en ligne. Mais, il y a déjà plusieurs mois, j'ai été alertée du fait qu'il avait été retiré des plateformes Apple. J'ai essayé de le trouver ailleurs, sans succès.

Quand un programmeur m'a demandé de faire une vidéo d'introduction parce qu'il comptait organiser un visionnement du film, je lui ai demandé où il l'avait trouvé. Réponse : il allait le projeter à partir de son DVD personnel! C'est absurde qu'il doive utiliser une vieille copie physique, alors que j'ai en ma possession une version restaurée et non compressée d'*À l'ouest de Pluton*.

Elle a été faite par Téléfilm Canada en 2019 et, si je me fie aux normes de l'organisme Eléphant, elle aurait pu coûter autour de 50 000 \$ à produire. Donc, les contribuables ont payé des dizaines de milliers de dollars pour créer une version restaurée... que les plateformes de streaming n'ont jamais daigné mettre en ligne et qui est aujourd'hui presque inaccessible au public.

J'ai décidé d'en assurer bénévolement la diffusion. C'est devenu une sorte de baroud d'honneur pour moi. J'ai transféré le fichier restauré de mon disque dur à mon *Drive* et ai créé un lien pouvant être partagé à tous. Cela représente des heures de travail non rémunéré. Dans le statut Facebook qui a déclenché toutes ces discussions, j'ai annoncé que j'enverrais le lien à quiconque me le demanderait par courriel. À ce jour, j'ai reçu près de 1 000 requêtes.

Après ma publication, j'ai aussi appris que plusieurs cinéastes sont dans le même bateau que moi. Anaïs Barbeau-Lavalette avec *Le Ring* (2007), Francis Leclerc avec *Mémoires affectives* (2004), André Turpin avec *Un crabe dans la tête* (2001) et même François Girard avec *Le violon rouge* (1998), qui a été mis en nomination aux Golden Globes en 2000!

O. D. : C'est généreux de votre part de partager ainsi un lien privé vers votre long-métrage... mais n'est-ce pas illégitime?

M. V. : En théorie, c'est du piratage, parce que je ne détens ni la propriété intellectuelle ni les droits d'exploitation d'*À l'ouest de Pluton*. Mais il y a, en ce moment, un système qui prend en otage plusieurs films québécois, parce que les entreprises qui ont les droits sur nos œuvres ne s'assurent pas qu'elles soient disponibles en streaming. Aujourd'hui, c'est essentiel d'avoir une présence en ligne pour exister!

Donc, entre le piratage et la prise d'otage, je préfère encore le piratage. À l'époque, on pensait qu'Internet allait pérenniser l'accès à nos longs-métrages,



Myriam Verreault

Photo : Julie Gauthier

La propriété intellectuelle de tous les films québécois qui ne sont plus exploités commercialement devrait revenir au public.

alors que c'est l'inverse qui se produit. Avec la disparition des clubs vidéo, les DVD et les Blu-ray de nos films ne circulent plus, nous sommes complètement dépendants des plateformes numériques.

Si les films ne se retrouvent pas sur l'une d'entre elles, l'accessibilité est presque réduite à zéro. Et même si les productions se retrouvent sur le web, elles sont cachées sous des milliers de titres américains. Mais, pour *À l'ouest de Pluton* et bien d'autres, on n'en est même pas à l'étape de se démarquer.

O. D. : Comment se fait-il qu'autant de productions d'ici se retrouvent dans les limbes?

M. V. : La vente des Films Séville et de Christal Films au groupe torontois Entertainment One a été un coup dur, parce que ces deux boîtes étaient responsables de la distribution de plusieurs longs-métrages québécois. Entertainment One a, à son tour, été vendu à la société Hasbro, qui détient aussi Mattel, la compagnie qui produit les Barbies. Entre ses produits Barbie et les films québécois en sa possession, je vous laisse deviner ce qui va intéresser Hasbro.

L'ancien catalogue d'Entertainment One va probablement être cédé à l'entreprise Lionsgate, mais, chez Lionsgate, en Californie, ça ne leur dit rien *À l'ouest de Pluton*... Il est important que la propriété intellectuelle soit entre les mains de propriétaires québécois, qui comprennent l'importance culturelle de ces films.

L'ancien président de Séville, Patrick Roy, possède encore les droits d'exploitation de certains titres, mais avec sa nouvelle société de distribution, Immina Films, il doit gérer plusieurs sorties par année. Dans ces conditions, il est difficile de s'occuper de la préservation de longs-métrages sortis il y a quinze, vingt ans, d'autant plus qu'il faut parfois négocier avec Lionsgate.

Mais il faudra bien s'occuper de ce dossier un jour.

O. D. : Avez-vous des pistes de solution?

M. V. : Il y en a plusieurs. Au Québec, beaucoup d'institutions (Québec Cinéma, Télé-Québec, Tou.TV, la BANQ, etc.) pourraient mettre l'épaulé à la roue pour s'assurer de récupérer la propriété intellectuelle des films. On pourrait en appeler à la bienveillance de certaines entreprises étrangères pour récupérer les droits à bas prix. Même s'il fallait déboursier plus, je crois que ça en vaut la peine. Il n'y a pas un nombre infini de longs-métrages détenus par des intérêts américains, on pourrait récupérer l'ensemble assez rapidement.

En fait, la propriété intellectuelle de tous les films québécois qui ne sont plus exploités commercialement devrait revenir au public. Je rêve d'un catalogue public. Pour le rendre accessible à tous, nous pourrions doter la cinémathèque québécoise d'un volet en ligne.

En ce moment, la cinémathèque a une mission d'archivage (chaque fois que je finis un projet, il faut faire un dépôt légal auprès de cette institution) et de diffusion, dans sa salle de cinéma à Montréal. Mais il faudrait passer par Internet pour rejoindre les spectateurs dans le reste du Québec. Je rêve d'une plateforme gérée par la cinémathèque et dédiée au cinéma de répertoire, comme le chaîne Criterion aux États-Unis, qui donnerait accès à presque toute la cinématographie québécoise.

Et si des organismes fédéraux, comme l'ONF et Radio-Canada, ou des OSBL, comme Eléphant, voulaient se joindre au projet, tant mieux! Chose certaine, il faut agir pour rassembler tous nos trésors du septième art et les rendre accessibles. ◀

Le retour des « frais accessoires » en santé

Contrairement à ce que laisse miroiter le mythe d'un secteur privé « complémentaire » qui permettrait « d'aider » le réseau public en réduisant les listes d'attente, le développement d'une offre privée en santé ne permet pas d'ajouter de nouveaux services. Au contraire, elle a pour effet de nuire au système public en vampirisant ses ressources et en compétitionnant avec lui pour recruter du personnel dans un bassin de main-d'œuvre commun et limité.

Si le privé en santé ne contribue pas à désengorger le public, il permet toutefois de créer une voie de contournement des files d'attente au profit des personnes les plus privilégiées, et au détriment des plus vulnérables. Autrement dit, le privé favorise l'émergence d'un « système à deux vitesses » inéquitable dans lequel l'accès aux soins dépend de la capacité de payer, et non de la priorité des besoins. [...]

Quant aux projets de mini-hôpitaux privés et de sous-traitance de procédures médicales aux centres médicaux spécialisés, ils s'inscrivent effectivement dans le modèle de prestation privée avec financement public. Néanmoins, les intentions affichées ouvertement par certaines entreprises qui espèrent profiter de ces privatisations indiquent que la gratuité des services privés que laisse miroiter le gouvernement relève davantage du mirage que de la réalité.

SANTÉ INC.

Mythes et faillites du privé en santé

Écosociété

Ainsi, le dirigeant principal d'une chaîne de cliniques privées, le Groupe Vision/Lazik MD, qui fait partie des soumissionnaires souhaitant décrocher des contrats avec des établissements publics pour des interventions en ophtalmologie, admet qu'il pourrait facturer les patients pour certains types de lentilles.

Ce genre d'admission ne surprend pas les personnes qui se souviennent du scandale des frais accessoires. Pendant des années au Québec, des médecins rémunérés par le régime public, mais pratiquant en cliniques privées, ont illégalement facturé des dizaines de millions de dollars en « frais accessoires » à leurs patients.

Cette tarification illégale était très bien connue des gouvernements, de la Régie de l'assurance-maladie et du Collège des médecins, qui ne faisaient pourtant rien pour la faire cesser. Il a fallu que des citoyens intentent des poursuites judiciaires contre les autorités pour que celles-ci se décident enfin à faire appliquer leur propre réglementation. ◀

Santé inc. Mythes et faillites du privé en santé.

Anne Plourde

Écosociété, 2024



INCONTOURNABLE

Le Québec et la guerre en Ukraine

La tradition pacifiste québécoise mise à mal

PAR PIERRE DUBUC

Éditions du Renouveau québécois
25 \$

Faites votre chèque à l'ordre de
L'aut'journal,
4270 boul St-Laurent, bur. 204,
Montréal H2W 1Z4.
Tél. (514) 843-5236
info@lajournal.info

Entretien avec Isabel Rancier

Quand je ne serai jamais grande

Olivier Dumas

Avec Paudacieuse proposition théâtrale « Carré de cendres », l'inventive Isabel Rancier plonge dans la musique et les mots rebelles de l'insondable Brigitte Fontaine.

BIOGRAPHIE DE FONTAINE

Chanteuse, comédienne, écrivaine et poétesse « à l'allure d'extraterrestre » née en 1939, Brigitte Fontaine amoureuse des mots, a commencé à chanter dès son premier jour d'école. Elle quitte sa Bretagne natale pour Paris à 17 ans pour devenir actrice. En 1966, elle coécrit une première œuvre pour le théâtre, en plus de lancer son premier album dont elle signe tous les textes.

Quatre ans plus tard, son troisième album, *Comme à la radio*, enregistré avec l'Art Ensemble of Chicago rompt avec la chanson française traditionnelle par ses influences variées (dont la *world music*) et la propulse à l'avant-plan de l'avant-garde musicale française et même internationale.

Récemment, a été lancé le documentaire *Brigitte Fontaine, réveiller les vivants*.

Six décennies ont vu la publication d'ouvrages variés (romans, essais ou poésie) et de nombreux albums. Sa personnalité publique (qualifiée parfois « d'outrancière ») étonne et dérange. Beaucoup d'artistes lui témoignent un respect infini.

ITINÉRAIRE ET INFLUENCES D'UNE TOUCHE-À-TOUT

La polyvalence caractérise aussi le parcours d'Isabel Rancier, chanteuse, comédienne, photographe, metteure en scène et réalisatrice, depuis sa formation au Collège Lionel-Groulx (théâtre musical et interprétation), et codirectrice du Théâtre du Frêt depuis 2017.

Ma première rencontre avec elle s'est déroulée dans un bar de la rue Rachel à Montréal, lors du solo *Pourquoi pas moi*, de Vincent Rivard en août 2010. Son énergie débordante m'avait interpellé. Dans un autre bar, L'Escogriffe, elle a orchestré en 2013 la pièce *Délire à deux*, d'Eugène Ionesco. Parmi ses prestations théâtrales, mentionnons deux brillantes productions *Petite fête chez Barbe bleu*, de Joël da Silva et *Les Trois petits vieux qui ne voulaient pas mourir* (dans laquelle elle jouait masquée) du Théâtre du Frêt.

Avec Catherine Huard et Valérie Dumas, elle a orchestré un tour de chant des plus relevés du répertoire de l'autrice-compositrice-interprète française Anne Sylvestre.

Sa fascination pour « l'univers déjanté et provocateur » de Brigitte Fontaine perdure depuis des années. « Un ancien copain me l'a fait découvrir. Par la suite, j'ai organisé des Cabarets rouges. J'y intégrais de ses chansons. Je les trouvais tellement puissantes. Brigitte Fontaine pose un regard à la fois tendre et cruel sur le genre humain. »

ALLUMER LE FEU

Des années de travail ont été nécessaires pour concevoir un objet théâtral qui conjugue (et en teste les limites) le mouvement, la voix et la musique. L'œuvre de Brigitte Fontaine exprime différents « prismes de la femme, expose de nombreuses couleurs et paroles féministes (malgré son rejet de tous les « istes » sauf celui d'artiste) ». La sœur d'Isabel Rancier l'a fortement encouragé pour son projet. « Elle a allumé le feu. »

Carré de cendres/Dans le sillage de Brigitte Fontaine comporte 17 chansons ou textes de poésie (en intégralité ou en extraits), en trois lieux différents. « J'ai imaginé un parc la nuit pour ajouter une dimension mystérieuse et y montrer toute l'insouciance rattachée au monde de l'enfance. »



Puiser dans un tel répertoire permet à Isabel Rancier de transgresser ses limites corporelles; plus d'une fois, elle se lance presque dans le vide avec sa balançoire.

Isabel Rancier a conçu cet univers symbolique avec la pianiste (et chercheuse de son) Fabienne Lucet qui partage la scène avec elle. « Fabienne travaille dans les entrailles du piano et crée des ambiances sonores théâtrales, évocatrices. Elle est douée. Elle s'illustre maintenant comme compositrice de films documentaires. »

La créatrice suit des cours de chant avec l'autrice-compositrice-interprète Marie-Claire Séguin (ici conseillère au chant). « J'ai d'abord suivi avec elle des stages à Petite-Vallée en Gaspésie (lieu d'un important festival sur la chanson). J'ai beaucoup grandi comme artiste grâce à elle. Elle m'a aidé à trouver mes propres couleurs, à m'épanouir. »

Rancier adore les constats radicaux de Brigitte Fontaine, notamment dans l'hymne prophétique *Comme à la radio*. Cette dernière « porte une vision poétique personnelle sur le monde. Comme elle, je suis éprise de liberté et je cherche à m'émanciper des carcans (de la société) auxquels doivent correspondre une femme. À la télévision, elle s'amuse avec l'image (parfois poussée à l'extrême) qu'elle projette. »

CARRÉ DE CENDRES

« Qui dit cendre dit feu, créer et rester allumée avant de crever. »

Sur la scène du Théâtre Outremont, nous apercevons un piano et un coin de miroir. Au centre, l'espace évoque un parc avec un bout de rond-point, du sable et une balançoire. La cendre du titre évoque également « un moyen de connexion ancestrale, une connexion entre le ciel et la terre ».

Fabienne Lucet crée rapidement une atmosphère enveloppante au spectacle. Isabel Rancier surgit et attaque avec aplomb *La Femme à barbe*.

Avec humour, son « accompagnatrice » se permet quelques notes de musique classique. Elle se déplace même lors de la représentation, avec une sorte de carrosse garni d'une multitude de fleurs, comme une musicienne ambulante.

Une créatrice comme Pauline Julien a eu droit ces dernières années à des récitals collectifs et à des pièces de théâtre (dont *Je cherche une maison qui vous ressemble*, de Marie-Christine Lê-Huu). Sous la direction de Brigitte Haentjens, la compagnie Sibylline a monté *Parce que la nuit* autour de la vie et de l'œuvre de Patti Smith.

Ici, Isabel Rancier se donne encore plus de liberté. Son *Carré de cendres* focalise sur la plume de Fontaine sans jamais mentionner son nom ou des informations biographiques. Point

nécessaire de connaître le répertoire ou l'artiste qui marie « la révolte, la fragilité et l'humour » pour apprécier cette proposition singulière.

L'exubérance côtoie les réflexions plus philosophiques derrière la fantaisie. « Quand je serai grande, je ne serai jamais adulte », lance l'actrice-interprète à plus d'une reprise. Celle-ci s'éclate sur *Dancefloor* (que Fontaine avait chanté avec Grace Jones). Elle nous invite aussi « à déboucher un magnum pour me calmer les nerfs » (*Le Magnum*) et refuse la bienséance : « Je vous encule avec mon look de libellule. »

Puiser dans un tel répertoire permet à Isabel Rancier de transgresser ses limites corporelles, plus d'une fois elle se lance presque dans le vide avec sa balançoire.

Celle-ci puise dans diverses périodes de sa prolifique carrière, des années 2000 (*Mendelssohn*), 1990 (*Comme*), sans oublier des plus anciennes (*Comme à la radio*).

Le meilleur moment de la soirée demeure celui où Rancier et Lucet reprennent ensemble *C'est normal*, morceau d'humour noir (traitant habilement des inégalités sociales), créé en 1973 par Fontaine et son acolyte de toujours, Areski Belkacem. Quelle complicité lorsque le tandem lance à tour de rôle des phrases aussi absurdes que dérangeantes : « Des fois y a des fuites, alors ça s'accumule/Puis si y a une étincelle, ça explose, c'est normal/Et qui dit explosion, dit détonation. »

Isabel Rancier apporte ses couleurs personnelles dans ses interprétations autant chantées que parlées. Elle nous permet de découvrir ou de redécouvrir la poésie décapante et la richesse langagière des textes de Brigitte Fontaine. La profondeur de ceux-ci tranche avec son image délurée ou faussement provocatrice.

Espérons que ce « Carré de cendres » rejaille le plus souvent possible. ◀

Note : *Carré de cendres* a été présenté le 25 avril au Théâtre Outremont

PATRIOTES UN JOUR, PATRIOTES TOUJOURS!



LUC THÉRIAULT
Député de Montcalm
1 800 263-5726



NATHALIE SINCLAIR DESGAGNÉ
Députée de Terrebonne
450 964-9417



GABRIEL STE-MARIE
Député de Joliette
450 752-1940



MONIQUE PAUZÉ
Députée de Repentigny
450 581-3896



YVES PERRON
Député de Berthier-Maskinongé
819 228-1210



Le duel culturel des nations d'Emmanuel Lapierre

Présenter le nationalisme autrement

Simon Rainville

Depuis quelques mois, je me sens dévitalisé à force de recenser des essais néoconservateurs comme « Le retour des Bleus », d'Étienne Beauregard et « La nation qui n'allait pas de soi », d'Alexis Tétreault. Quoique sincère, leur volonté de ramener la nation dans le débat public est malhabile et contreproductive. Malhabile parce revenir sans cesse au « Nous canadiens-français » est un leurre qui ne peut mener qu'au cul-de-sac : le Québec n'est pas homogène. Contreproductive parce que, habillée des oripeaux de l'intolérance, leur stratégie rebute une partie de la population du Québec, bien au-delà des seuls nouveaux arrivants et des minorités établies ici depuis longtemps.

Quel contraste de lire *Le duel culturel des nations*, d'Emmanuel Lapierre! Un essai si généreux, qui va vers l'autre, qui veut convaincre plutôt qu'apeurer le lecteur, qui fait appel à son intelligence et à ses sentiments à la fois. Sans vraiment dire quelque chose de nouveau sur le nationalisme, Lapierre réussit à en parler d'une façon si intéressante et personnelle qu'il finit par faire voir la question d'un autre angle.

UNE QUESTION UNIVERSELLE

Il est difficile de décrire cet essai qui relate le voyage intérieur de l'auteur, qui est aussi un voyage vers le passé et un voyage vers l'Autre, tous les Autres. Lapierre, dont le nom de famille ne laisse pas soupçonner qu'il n'est pas un « pure laine », comme on disait il n'y a pas encore si longtemps, raconte com-

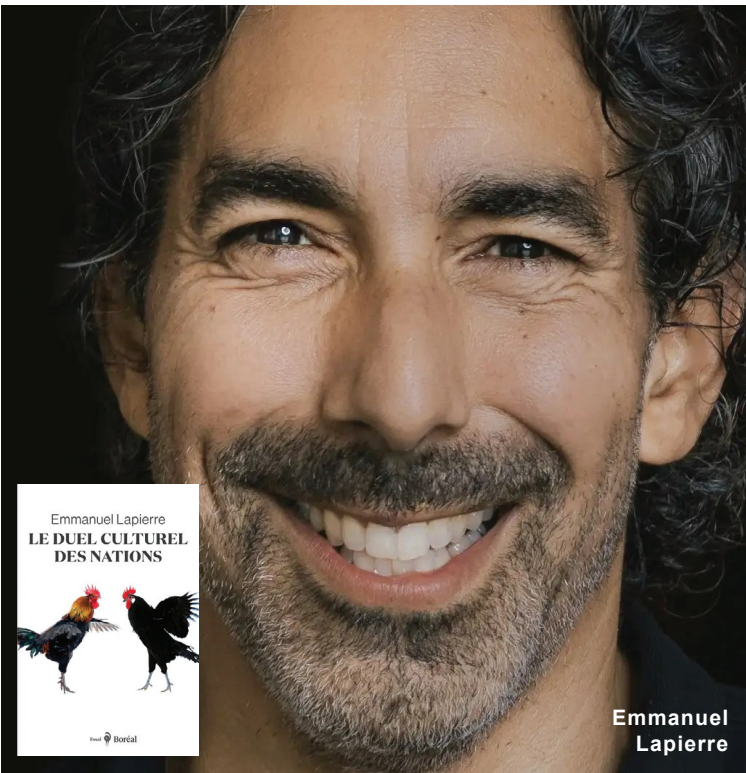
ment il a vécu sa quête identitaire, lui dont le père est Péruvien et la mère est Québécoise. « Ni Québécois, ni Péruvien, ni Canadien, rien », résume-t-il.

Il montre bien que le nationalisme, loin d'être une fermeture sur soi, est en fait la façon universelle pour les peuples d'être au monde depuis le 18^e siècle. Il rappelle que l'universel ne s'oppose pas au particulier et que, au contraire, la seule façon d'être universel est d'assumer parfaitement sa singularité. Cette singularité est l'endroit où se joue la condition humaine. C'est en accomplissant sa part de vérité unique que l'humain atteint l'universel. Tout simplement parce que la nationalité, d'ailleurs consacrée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, est un marqueur identitaire qui répond à la question la plus fondamentale : qui suis-je? « Mieux se connaître en tant qu'être humain donne la possibilité d'agir dans l'intérêt de l'humanité », conclut-il.

À mille lieues de l'essai universitaire classique, Lapierre raconte en concomitance, dans une langue accessible et vivante, l'histoire du nationalisme et son histoire personnelle. Si l'on retrouve des mentions à certains théoriciens, le livre est d'abord un exemple de vulgarisation intelligente.

UNE QUESTION PROGRESSISTE

L'originalité de l'essai réside dans sa capacité à convaincre sans insister sur des arguments forts. C'est la forme qui assure l'argumentation, chose rare au Québec. Le pari de l'auteur, confie-t-il en entrevue, est de d'abord parler à ceux et celles à qui les essais sur la question nationale ne s'adressent générale-



Un essai si généreux, qui va vers l'autre, qui veut convaincre plutôt qu'apeurer le lecteur, qui fait appel à son intelligence et à ses sentiments à la fois.

ment pas : « notre jeunesse, terminant son secondaire, au cégep, à l'université, jeunes adultes ».

Partant des philosophes des Lumières, Lapierre parcourt à grands traits les principales vagues du nationalisme depuis les trois derniers siècles en rappelant que le nationalisme est d'abord un « mouvement visant la liberté d'une nation donnée et l'égalité entre les humains vivant sur son territoire afin d'assurer l'existence de cette nation ». Il s'agit donc d'une notion foncièrement progressiste.

On passe notamment de la situation des Allemands de Bohême des 18^e-19^e siècles aux contradictions de Thomas Jefferson, l'anti-esclavagiste qui possède des esclaves et épouse une Noire; des

réflexions d'Hannah Arendt sur le nazisme et celles d'Ernest Renan sur sa Bretagne natale qu'il voulait voir incorporée à la France, à la situation coloniale des Innus avec An Antan Kapesch; de l'américanisme des États-Unis vécu par Alfred Kazin au double du Canadien français ressenti par Jean Bouthillette. Ces exemples, tirés de différents contextes nationaux et différentes époques, montrent justement son point : la nation est à la fois universelle et singulière.

UNE FAUSSE OPPOSITION

À chaque occasion, Lapierre montre que la « dichotomie de Kohn » se rejoue faussement. Selon Hans Kohn, il y aurait deux sortes de nationalisme, l'un ethnique et l'autre civique, et le premier serait mauvais là où le second serait bon. Or, il n'en est rien : le nationalisme est à la fois invariablement ethnique et civique. Lorsque l'ethnicisme prend le dessus, c'est qu'il s'agit alors de racisme et de xénophobie.

Durant la Seconde Guerre mondiale, Kohn a postulé que les nations anglo-saxonnes étaient les bonnes nations, celles dont le nationalisme était à suivre. Lorsque l'on connaît l'histoire personnelle de Kohn, on comprend sa position intellectuelle sur la question. Juif autrichien aisé né en Bohême tchèque dans l'Autriche-Hongrie au tournant du 20^e siècle, mais élevé dans la négation de sa judaïcité, Kohn sera déstabilisé par la chute de l'empire austro-hongrois à la fin de la Grande Guerre. L'établissement d'une nation autonome tchèque après la guerre le fera voir d'un très mauvais œil le nationalisme, lui qui profitait de son état de supériorité économique et culturelle en étant autrichien au sein d'un territoire tchèque annexé.

Lapierre montre bien que c'est la perte de son privilège d'appartenir à la minorité dominante de la région qui le

rendra en fait réfractaire au nationalisme. Cela ne rappelle-t-il pas la situation des anglophones du Québec qui se plaignent du méchant nationalisme québécois depuis les années 1960? À l'instar de Kohn, mais dans une position inverse, l'auteur s'ouvre sur son identité personnelle afin de nous faire comprendre sa position intellectuelle. C'est que, en ces matières, l'objectivité complète est impossible.

UN DUEL CULTUREL ET POLITIQUE

En lisant Johann G. Herder pour nous, Lapierre montre aussi comment l'idée d'une culture et d'une nation universelle est néfaste, qu'elle ne sert qu'à détruire les solidarités concrètes au profit de l'individualisme abstrait. Déjà Herder, au 18^e siècle, dévoilait que cette idée ne pouvait être bénéfique qu'au capitalisme marchand et industriel. Trois siècles plus tard, son intuition est plus que confirmée.

Dans la deuxième section du livre, Lapierre explique que le « duel culturel des nations » est une constante de l'histoire humaine. Une nation dominante s'impose à une ou à des nations dominées. Il argumente que cette lutte est paradoxale puisqu'elle est « non pas dépourvue d'un caractère politique (...), mais soustraite à l'influence du politique », en ce sens qu'elle se joue au quotidien et qu'elle se fait passer pour autre chose qu'une lutte politique.

Mais, il s'agit d'un leurre puisque les institutions politiques reproduisent le duel entre les cultures en cachant qu'il est un enjeu de pouvoir. C'est pourquoi les « efforts des instances politiques pour le contrer restent inefficaces jusqu'à un certain point tant que le cadre du pouvoir n'est pas remis en question ». C'est ce que Maurice Séguin nommait « l'oppression essentielle » : il n'existe pas de culture pleine dans une situation politique dominée.

Cela explique d'ailleurs pourquoi Lapierre argumente que le caractère ethnique des nations est le meilleur rempart face à l'assimilation. Il a raison de rappeler que la singularité des nations doit être préservée, mais le discours ethniciste qui fait un retour en force met en danger l'universalité de l'être humain. L'essai tend parfois à minimiser le caractère néfaste du nationalisme fondé essentiellement sur l'ethnie. J'aurais d'ailleurs aimé qu'il aborde la complexité des relations à l'intérieur des nations plurielles depuis la deuxième moitié du 20^e siècle.

Quoi qu'il en soit, Lapierre conclut, dans une formule digne de Séguin, qu'« exister n'est pas vivre ». « La liberté et la reconnaissance sont indispensables à l'existence », affirme-t-il dans un élan qui n'est pas sans rappeler Pierre Falardeau. Citant le « N'ayez pas peur » de Jacques Parizeau, il affirme que l'indépendance politique sera toujours la seule voie à suivre. Et il a tout à fait raison! ◀

À LA RECHERCHE
DU POLITIQUE
QUÉBÉCOIS
SIMON RAINVILLE

DISPONIBLE EN LIBRAIRIE

À LA RECHERCHE DU POLITIQUE QUÉBÉCOIS

PAR SIMON RAINVILLE

Notre collaborateur Simon Rainville vient de publier, aux éditions À propos, un livre intitulé *À la recherche du politique québécois*. L'ouvrage est disponible en librairie, en format PDF et également sur notre site web : www.lautjournal.info

Le troisième œil

La promesse d'Irena et Une vie Deux grands films

Pierre Jasmin

Qui sauve une vie sauve l'humanité. Cette thématique humaniste unit ces deux grands films de 2023, « La promesse d'Irena » (en polonais, le serment d'Irena), de Louise Archambault et « Une vie » (One life), de James Hawes qui racontent l'obsession (fabuleuse) de deux êtres humains ayant réellement existé, la Polonaise Irena Gut et le Britannique Nicholas Winton, de vouloir sauver des vies de Juifs en danger d'extermination par la Gestapo nazie.

Hélas, non exploitée par le Festival du Film de Toronto (les deux films s'y sont côtoyés en premières mondiales en septembre dernier, un mois avant que le thème du génocide ressurgisse avec l'hideuse revanche disproportionnée de Netanyahu contre l'attaque du Hamas), une similitude frappante unit l'héroïne et le héros, deux êtres modestes qui pendant des décennies n'ont nullement cherché à mettre en valeur ce qu'ils estimaient simplement être leur devoir de citoyens du monde; ils auraient changé d'avis devant la montée inquiétante dans le monde de la négation de la Shoah par l'extrême-droite.

Deux femmes d'exception ont permis leurs réalisations.

UNE VIE, AVEC ANTHONY HOPKINS

L'une est Barbara Winton, fille de celui qui, âgé de 29 ans, avait visité Prague au moment où Hitler annexait les Sudètes. Il y rencontra la cheffe du Comité britannique pour les réfugiés de Tchécoslovaquie, débordée par un afflux de Juifs fuyant aussi l'Autriche après l'Anschluss et abandonnée par un monde indifférent, dont le Canada

repoussant en juin 1939 le navire *MS Saint Louis* peuplé de Juifs en danger, un « chapitre honteux » de l'histoire collective canadienne dénoncé récemment par Justin Trudeau, qui reste hélas silencieux sur la Flottille de liberté avec quatre Québécois voulant acheminer de l'aide humanitaire à destination de Gaza.

Surnommé abusivement « le Schindler anglais », M. Winton réussira, grâce à sa mère d'origine allemande, jouée par Helena Bonham-Carter, à secouer les bureaucrates réticents et à rassembler des familles anglaises qui ouvriront leurs portes à 669 enfants importés dans des conditions précaires.

Anthony Hopkins s'incarne parfaitement en ce héros devenu octogénaire, forcé par sa femme, jouée par Lena Olin – fabuleuse actrice suédoise qu'on avait adorée dans « L'insoutenable légèreté de l'être », sur le roman du tchèque Milan Kundera – de faire le tri de ses archives encombrant la maison. Le scénario du film a obtenu après sa mort la collaboration de sa fille Barbara, qui tenait absolument à ce que l'acteur Anthony Hopkins incarne son père : devant le résultat, comment ne pas lui donner raison!

LA PROMESSE D'IRENA, AVEC SOPHIE NÉLISSE

L'autre femme d'exception est Sharon Azrieli au petit rôle, mais coproductrice du film tourné en Pologne, puisque l'héroïne, encore plus remarquable que le héros précédent, en est l'infirmière Irena Gut Opdyke. Elle a sauvé douze personnes juives pendant la Seconde Guerre mondiale, en les cachant dans la villa de l'Oberkommandant Rügerer, joué par Dougray Scott. Elle ne peut réussir son acte héroïque sans l'humanité du colla-



Qui sauve une vie sauve l'humanité. Cette thématique humaniste unit ces deux grands films de 2023.

borateur Schultz, joué avec une retenue très réaliste par l'acteur polonais Andrzej Seweryn.

Dan Gordon est le principal auteur du scénario qui met en vedette la Québécoise Sophie Nélisse dans le premier rôle. Elle incarne magnifiquement l'histoire vraie d'une femme bouleversée par l'horreur nazie et le sort réservé aux Juifs, qui va risquer sa vie en abritant et nourrissant les douze hommes et femmes durant une grande partie de la guerre, au nez et à la barbe de son patron nazi, dans la cave de sa somptueuse villa.

Les scènes où elle doit céder aux avances de l'Allemand qui a découvert trois juives en rentrant tôt de son travail, ambiguës à souhait, sont, malgré le défi de taille, bien rendues par la jeune actrice de 24 ans, tant admirée dans *Monsieur Lazhar* et *La Volente de livres*, autre drame de la guerre mondiale.

La réalisatrice de *Gabrielle* et d'*Il pleuvait des oiseaux* a tourné en anglais cette coproduction canado-polonaise, à l'hiver 2022, en Pologne. Ses très grandes qualités – y compris la musique d'Alexandra Strélsky, qui entretient le suspense continu des 110 minutes d'action – éclipsent les nombreuses mala-

dresses inhérentes à l'emploi universel de la langue anglaise, même par les Allemands aboyant leurs ordres.

Et pour admirer la prestation remarquable de l'actrice, j'ai revu le film en version anglaise, son rôle en français (très bien) doublé par une autre actrice. On connaît d'autre part la réticence de Louise Archambault face à l'avortement (voir *Gabrielle*), mais on ne peut qu'admirer la scène où les douze Juifs, potentiellement en danger avec la naissance anticipée d'un bébé dont les pleurs éveilleraient les soupçons, se laissent convaincre par la Polonaise que Hitler serait gagnant avec son génocide juif si on acceptait de supprimer l'enfant : il naîtra dans le maquis de la résistance polonaise et survivra, retrouvant presque un demi-siècle plus tard la bienfaitrice à qui il doit la vie.

Ce n'est qu'une des scènes en postface des deux films qu'on aurait souhaitées encore davantage mises en valeur, puisqu'elles en constituent l'aspect documentaire indéniable, dont les faits nous ont arraché les larmes tout au long de leur narration romancée. ◀

L'auteur est artiste pour la paix

L'entrepôt

Avançant au pas nonchalant du marcheur de beau temps dans la brunante, je me répète ces mots d'Annie Dillard, relus tout à l'heure : In order to write so much as a sonnet you need a warehouse.

L'entrepôt qu'évoque Annie – The Writing Life –, je le porte depuis un bon moment sur mon épaule, un jour lourd comme une poche de cailloux, l'autre léger comme un oreiller de plumes. Sac rempli de ce que les années ont déposé en moi, limon charrié par la vitesse des heures.

Les épiphanies, les chagrins, ce que j'ai été dans la course lente de la chance, comme dans la perverse ruée de la malchance. Réécouté tant les bons rires, ceux qu'on n'a pas senti monter et qui desserrent le cœur.

L'aventure, les échappées belles, les punitions au séminaire, ces enfermements immérités. La clarté miraculeuse d'un matin de Pâques. Les dires qui font mal à pleurer, ceux qui soulagent inexplicablement. La dramaturgie générale des désirs entravés mêlés aux élans consentis. L'éloquence des mains qui caressent. L'insinuation du plaisir, le souffle large qui suit la colère.

La honte et l'impuissance dans une même tresse hirsute qui vous fouette. Les gloussements de la tendresse, les couleuvres avalées du regret. L'amour et l'égoïsme dans un même cri. La radieuse liberté des clairières. Le nouveau-né qui soudain passe de son ventre à elle à vos mains à vous.

Les convulsions du dégoût, les élargissements de l'espoir, le naturel qui sans prévenir revient au galop. Le commencement de la haine et la fin des guerres. Les aurores boréales et la rage des typhons, le phosphore des étoiles, la bonne froideur de l'eau de source qu'on boit dans la paume de la main. Les fruits qu'on déchire à belles dents.

L'ignominie de ne pas faire mieux que tout le monde et d'amoindrir le savoir. Les mystères trop vite expliqués. La roseraie fumante de pollen, la braise du feu de camp qui nous veille toute la nuit... Et quoi et quoi encore... ◀

On est de son enfance
Robert Lalonde
Boréal, 2024

Pour l'engagement social et la dignité des personnes âgées

AREQ
Le mouvement des personnes retraitées CSQ
areq.lacsq.org

« Pour que NOS ressources, NOTRE territoire et NOS énergies restent au service des citoyens et citoyennes. Signalez votre désaccord au retour de l'exploitation par des actionnaires privés de la « Shawinigan wind, solar and powers »!

PÉTITION

<https://m.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinio...>

PASSEZ À L'ACTION! SIGNEZ ET PARTAGEZ !

TOUJOURS LÀ POUR VOUS



DÉCOUVREZ-NOUS



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

L'aparté avec ÉLORAH

www.simonbanville.com

